



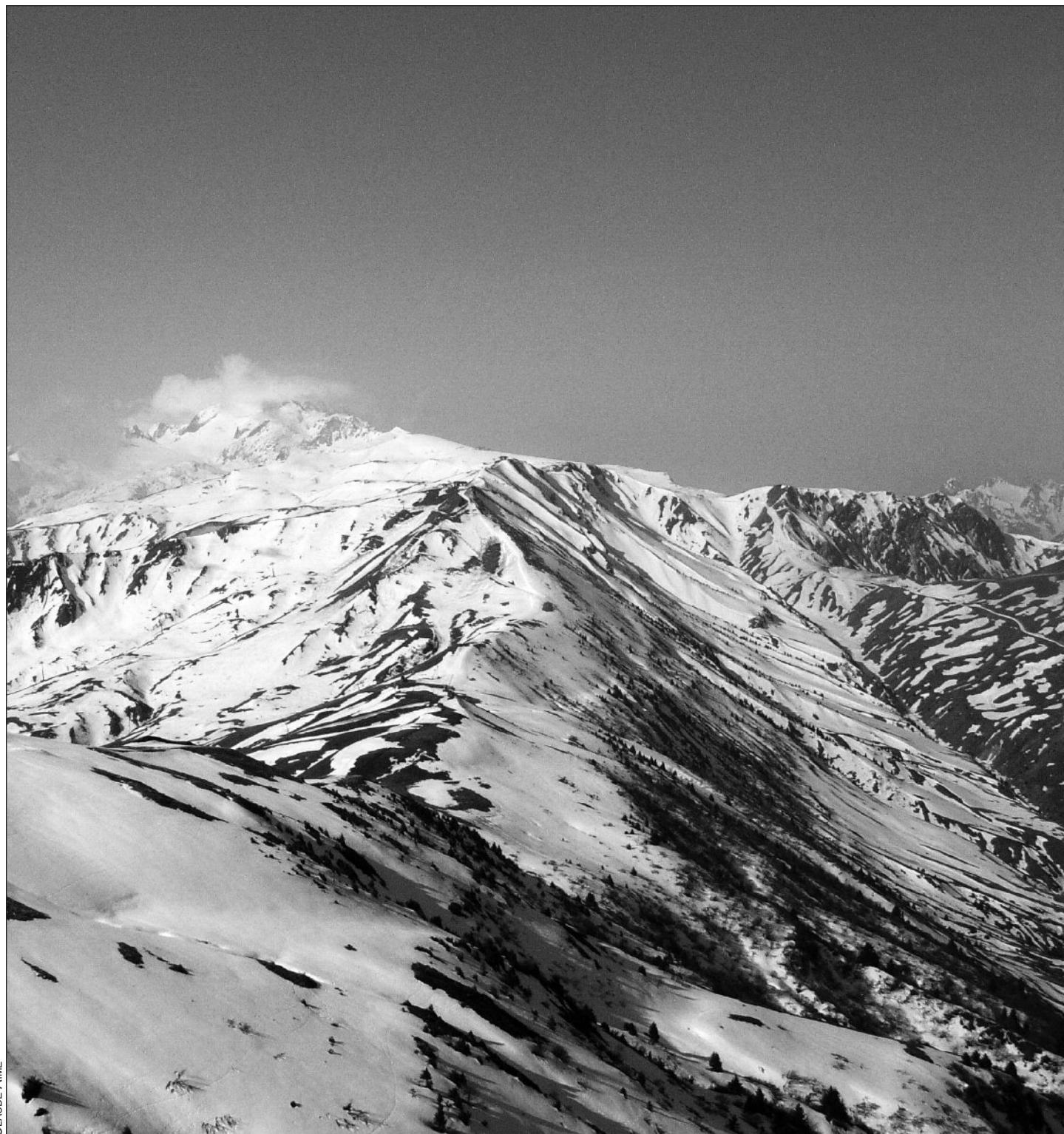
LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



Les crêtes de Bellard

NUMÉRO 148

JUIN 2009

2,60 EUROS

Calendrier des manifestations

JUILLET

- **samedi 4 juillet** : passage de La Marmotte (cyclosportive).
- **dimanche 12 juillet** : entre 150 et 200 motards, « Les gueules de chiens », réunis sur la place de Saint-Colomban, en fin de matinée, feront admirer leurs rutilantes machines.
- **mardi 14 juillet** : journée sur le thème du VTT à Sainte-Marie-de-Cuines. Durant l'après-midi, en compagnie de Bruno Janin, évolution sur le parcours trial : on choisit son parcours et on franchit le maximum d'obstacles afin de gagner le plus de points possible. Adresse et stratégie feront la différence. En début de soirée démonstration de Bruno Janin dans un show de VTT trial (figures à plus de 3 mètres de haut). Renseignements à la Maison du tourisme.
- **samedi 18 juillet** : à 20 h 30 à la salle des fêtes de Saint-Colomban, venez redécouvrir comment nos anciens travaillaient la terre... Film amateur tourné en 2000 à Saint-Alban (hameau du Frêne). Durée : 1 h 39. Entrée libre.
- **dimanche 19 juillet** : 13^e édition de La Villarische, course pédestre de montagne sur les routes et les sentiers de la vallée des Villards. Organisation : Maison du tourisme.
- **du 20 au 24 juillet** : « Eté Guitares » en compagnie de Claude Noventa. Du lundi au vendredi, de 10 heures à midi, stage ouvert aux débutants, avancés et confirmés. Pour les débutants : découverte de la guitare et initiation ; pour les avancés (environ 2 ans de pratique) : travail de l'accompagnement autour du blues et de la musique actuelle ; pour les confirmés (plusieurs années de pratique) : travail autour du jazz, de la bossa-nova et du manouche (accompagnement et improvisation). Tarif : 45 euros par stagiaire (10 stagiaires minimum). Renseignements et inscriptions auprès de la Maison du tourisme.
- **vendredi 24 juillet** : soirée conférence de l'association Patrimoine et culture (lire page 4).
- **samedi 25 juillet** : ouverture de la 10^e édition de Festivillards dans l'église de Saint-Colomban (lire ci-contre).
- **mardi 28 juillet** : visite sur le thème de « La vie quotidienne dans les hameaux » en compagnie d'un guide conférencier avec découverte des hameaux villarins qui révèlent les aménagements nécessaires aux activités rurales et à la petite industrie. Rendez-vous à la Maison du tourisme à 9 h 30. Retour pour midi. Découverte à pied et en navette (2 euros pour la navette). Inscriptions à la Maison du tourisme.
- **jeudi 30 juillet** : soirée conférence de l'association Patrimoine et culture (lire page 4).

AOÛT

- **samedi 1^{er} août** : concours de pétanque (doublette) organisé par l'ACCA de Saint-Colomban près du plan d'eau. A partir de 10 heures, inscriptions sur place, repas et buvette.
- **Samedi 1^{er} août** : concert de clôture de Festivillards dans l'église de Saint-Alban (lire ci-contre).
- **dimanche 2 août** : fête du pain, organisée par l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, en plein air sur la place du hameau du Pied des Voûtes, avec repli éventuel dans la salle des

fêtes de Saint-Colomban en cas de mauvais temps. Ouvertes, dans un premier temps, aux adhérents, les réservations seront prises dès juillet par l'association, puis étendues aux non-adhérents à la fin juillet (Maison du tourisme). L'animation musicale sera assurée par l'accordéoniste Sylviane Marquis.

- **mardi 4 août** : concours de pétanque. (triplette) en nocturne au plan d'eau de Saint-Colomban. Inscriptions de 16 heures à 17 heures. Début des parties 17 h 30. Avec repas. 12 euros le repas, 3 euros l'inscription, et 14 euros le « kit ». Organisé par l'association qui bouge et qui anime (ABA).
- **mercredi 5 août** : assemblée générale de l'Association des Villarins et amis des Villards (17 heures à la mairie de Saint-Alban).
- **du 6 au 9 août** : raid VTT d'altitude (21^e édition), la TransMaurienne comprend une étape à Saint-Colomban le 7 août (lire ci-contre).
- **vendredi 7 août** : soirée conférence de l'association Patrimoine et culture (lire page 4).

- **samedi 8 août** : concert rock avec le groupe « Dédicace » à 21 heures à la salle des fêtes de Saint-Colomban. Organisé par Claude Gauthier et buvette tenue par l'ABA.
- **du 8 au 13 août** : 36^e édition des Six jours de pétanque de Saint-Colomban. Dans une ambiance bon enfant à l'odeur parfois anisée, des parties épiques comme tirées des souvenirs de Pagnol. Sur la place du Chef-Lieu de Saint-Colomban. Chaque après-midi à partir de 16 heures. Organisation : ABA.
- **mardi 11 août** : visite sur le thème de « La vie quotidienne dans les hameaux » (lire ci-dessus). Rendez-vous à la Maison du tourisme à 9 h 30. Retour pour midi. Découverte à pied et en navette (2 euros pour la navette). Inscriptions à la Maison du tourisme.
- **jeudi 13 août** : soirée de fin des Six jours de pétanque. Remise des prix suivie d'une soirée dansante. Salle des fêtes de Saint-Colomban, entrée libre. Organisée par l'ABA.

- **samedi 15 août** : fête traditionnelle de la vallée des Villards. Messe à l'église de Saint-Colomban puis apéritif offert par la municipalité. Distribution du pain bénit. En après-midi, animations et spectacles divers : démonstration de danses acrobatiques, monteur d'ours, de loups et de rapaces, caricaturiste, stands divers... Après-midi animé par le Cor des Alpes. Feu d'artifice en soirée au plan d'eau suivi d'une soirée dansante organisée par le Club des sports.

- **mardi 18 août** : concours de belote à la salle des fêtes de Saint-Colomban. Inscriptions à partir de 20 heures, début des parties : 20 h 30. Organisé par l'ABA.
- **mercredi 19 août** : concours de pétanque (triplette) organisé par l'ACCA de Saint-Alban avec casse-croûte et buvette. Début des parties à 10 heures. Hameau du Premier-Villard.

- **samedi 22 août** : concours de pétanque (doublette) organisé par le Club des sports avec casse-croûte et buvette. Début des parties à 10 heures. Hameau du Premier-Villard.

Maison du tourisme
de la vallée des Villards
73130 - Saint-Colomban-des-Villards
Tél. : 04-79-56-24-53 ;
Fax : 04-79-59-14-38
Courriel : villards@wanadoo.fr

FESTIVILLARDS

5 jours de musiques en tout genre

La 10^e édition de Festivillards se déroulera du 25 juillet au 1^{er} août avec « des airs entraînants ou nostalgiques, puissants et authentiques... Des spectacles tout public, pour la joie des petits et le plaisir des grands... » indique la Maison du tourisme.

Une carte permettant d'assister à tous les spectacles est en vente à la Maison du tourisme au tarif de 35 euros pour les adultes et de 15 euros pour les enfants.

Voici le programme des représentations qui débuteront à 20 h 45 :

- **Samedi 25 juillet** : ouverture avec un concert donné par l'Orchestre symphonique de Belgorod (église de Saint-Colomban) sous la direction de Andréï Galanov, intitulé « Les plus belles musiques de films » empruntées aux plus grands compositeurs classiques et romantiques (Apocalypse now, Mort à Venise, Love story, etc.). Adultes : 14 euros (enfants : 6 euros).

- **Lundi 27 juillet** : concert pop-rock avec le groupe Saint-Bioz (salle des fêtes de Saint-Colomban) ; adultes : 6 euros (enfants : 3 euros).

- **Mercredi 29 juillet** : soirée cabaret – contes en compagnie de Gilbert Gourraud pour un spectacle intitulé « Carnets d'un berger » (salle des fêtes de Saint-Colomban) ; adultes : 6 euros (enfants : 3 euros).

- **Vendredi 31 juillet** : concert de chansons françaises style « rock-folk » (salle des fêtes de Sainte-Marie-de-Cuines) avec l'orchestre Alain-Noël Gentil, le prêtre troubadour dont « les chansons évoquent la beauté de croire dans un monde où la foi n'est plus immédiate ni facile ». Adultes : 10 euros (enfants : 4 euros).

- **Samedi 1^{er} août** : concert de clôture avec Sylvie Guedy au chant et Claude Noventa à la guitare (église de Saint-Alban). Adultes : 10 euros (enfants : 4 euros).

■ BRÈVES

► **CYCLISME.** Le 13 juin, la 7^e étape du Critérium cycliste du Dauphiné libéré reliait Briançon à Saint-François – Longchamp (157 km). Les coureurs sont donc passés par Saint-Colomban à la descente après avoir franchi le Galibier, la Croix-de-Fer et le Glandon. On retiendra, outre le temps estival, qu'au sommet de la Croix-de-Fer c'est Pierrick Fédrigo qui est passé en tête et qu'une fois ce col franchi, on n'a pas cessé ensuite de parler de la descente de... la Croix-de-Fer, le Glandon n'était même pas mentionné dans le profil de l'étape sur le site officiel de l'épreuve. Il faut dire que le Télégraphe non plus, alors...

► **TOURISME.** A contre-courant de la plupart des stations de ski, Saint-François – Longchamp joue à fond la carte du tourisme estival. Ainsi le 12 juin, Bernard Hinault a posé la première pierre d'un centre de balnéothérapie, « le Forum des eaux », qui devrait ouvrir ses portes l'an prochain. « L'idée d'amener le nom de Bernard Hinault et de le lier à Saint-François – Longchamp a fait tilt », a déclaré son maire Claude Mercier. Pour Jean-Yves Rémy, PDG de Rémy-Loisirs, gestionnaire des remontées mécaniques de la station, un centre de balnéothérapie est un atout, l'été, et un complément, l'hiver, pour proposer une activité à des clients de moins en moins enclins au « tout ski » 8 heures par jour. La station de Saint-François a donc profité de la présence du champion breton pour lancer les travaux de ce projet ambitieux. Un parchemin a été glissé dans un étui hermétique à l'intérieur de la première pierre sur lequel il est écrit « que ce projet apporte bien-être, prospérité et détente à tous ceux qui y ont participé ». La clientèle de proximité ne devrait pas non plus tarder à venir découvrir cette première régionale. « La pose de cette première pierre est un grand honneur pour le canton », assurait Daniel Dufreney, conseiller général de Savoie. Pour le député de Maurienne, Michel Bouvard, la nécessité de diversification des équipements pour « tirer les stations vers le haut » est impérative. Avec ce nouvel équipement d'été comme d'hiver, la station de Saint-François – Longchamp place la barre très haut – (C. Mayoux)

► **CYCLOSPORTIVE.** La 16^e édition du tour Arvan-Villards se déroulera les 13 et 14 juillet prochains, au départ de La Toussuire avec Saint-Jean-de-Maurienne, Sainte-Marie-de-Cuines, la montée de la vallée des Villards et du col du Glandon, la Croix-de-Fer, Albiez-Montrond, Saint-Jean, et remontée vers le Corbier et La Toussuire. Le petit parcours ne passera pas à Albiez-Montrond. Toujours inscrite au calendrier du challenge national « Cyclo'tour » elle y figurera comme la finale après les deux cyclosportives lozériennes qui sont « La Lozérienne » et « La Granite Mont Lozère ». Aux 2 parcours de 116 km et 91 km du 14 juillet (départ 8 h 30 et 9 heures), s'ajoutera une formule randonnée cyclotouriste sur 1 ou 2 jours (13 et/ou 14 juillet), avec un parcours de 65 km le lundi 13 et un parcours de 91 km le mardi 14. Cette formule randonnée ne sera pas chronométrée et se déroulera à allure libre. Elle n'est donc pas soumise aux impératifs préfectoraux (signaleurs, secours, déclaration en préfecture, etc.). Il existe en effet une forte demande pour ce type de produit typiquement « sport plaisir », avec un potentiel de participants important. Les inscriptions sont ouvertes sur Internet.

► **TRANSMAURIENNE.** Cette épreuve de VVT se déroulera du 5 au 9 août 2009 et débutera par un prologue (5 août) en nocturne à Saint-Jean-de-Maurienne (de 19 à 23 heures). Le 7 août une demi-étape aura lieu aux Villards avec départ (à 10 heures) et arrivée (à partir de 11 h 30) à La Pierre. De La Pierre les concurrents fileront en direction de l'Auberge du Coin, descendront sur Lachal pour s'engager dans la combe du Tépey et rejoindre, par le tunnel du talc, la combe des Roches. Ils reviendront à La Pierre pour remonter au Grand Truc, rejoindre le col de Cochemin et « fondre » sur le Premier-Villard pour emprunter la route du Replat et les alpages de la combe du Merlet, et revenir, par la croix des Charrières, sur le Martinan et La Pierre : 40 km et 2 500 mètres de dénivelé positif et négatif. Durant cette épreuve il y aura des animations gratuites (escalade, château gonflable, démonstrations, etc.).

► **TÉLÉSIÈGE.** Pour les personnes qui souhaiteraient emprunter le téléski de l'Ormet, voici la tarification qui sera appliquée par la Satvac cet été : pour les piétons (aller et retour) : 5,20 €, et pour les VTTistes qui veulent monter en téléski et descendre en VVT : 10,30 € la demi-journée. Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans et les personnes âgées de plus de 75 ans.

ESCALADE

Diverses voies équipées pour tous les niveaux

Courant juin, deux rochers situés dans le voisinage du plan d'eau (aire de loisirs) ont été équipés avec du matériel d'escalade, mettant ainsi en oeuvre une idée proposée il y a quelques temps déjà par Jean-Marc, Gilles et Bertrand Bordas.

Grâce à des équipements financés par la communauté de communes de la vallée du Glandon, Anne-Karine Favre-Bonté, Julien Donda, David Favre-Bonté ainsi qu'un pisteur de la Satvac et deux amis d'Anne-Karine Favre-Bonté venant de Valmeinier ont concrétisé un projet qui fait de l'aire de loisirs Jean-Noël-Favre-Bonté un pôle d'activités sportives qui comprend, outre le plan d'eau (qui a été récemment complètement nettoyé), un terrain multisports, des jeux de boules et une aire de jeux d'enfants.

Les deux rochers de 6 à 7 mètres, en accès libre, permettent aux initiés de pratiquer l'escalade sur 3 voies de différents niveaux : « les petits mousquetons », à gauche, de niveau 5b ; « les petits bloqueurs », au centre, de niveau 6a+ ; et « les Galapias », à droite, de niveau 4c. Cinq dégaines ont été mises en place au

sommet. Concernant le petit rocher, haut de 5 mètres, réservé aux jeunes pratiquants, deux voies de niveau 4 ont été équipées, baptisées « les Croés » et « les Oustitis ».

Dans le secteur, deux gros blocs de rocher restent à équiper sur le chemin qui mène de La Perrière au Châtelet.

Par ailleurs, dans le secteur de Montrond, sous la *via ferrata* de Lachal, un secteur appelé « Walibi » a également été équipé pour pratiquer l'escalade de haut niveau, avec une dizaine de voies de niveau 6c à 8. Cet équipement a été

rendu possible suite à des travaux qu'Andy Rostolan avait réalisés il y a quelques années maintenant avec du matériel financé par l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards. L'accès à ce domaine est difficile. On l'atteint en longeant la paroi à partir du chemin qui part de la *via ferrata*.

Il est à noter que le guide topographique complet du secteur paraîtra prochainement dans le magazine d'escalade *Grimper*, et qu'il sera disponible à la Maison du tourisme.

Christophe Mayoux



■ Les blocs d'escalade du plan d'eau.

C. Mayoux

■ BRÈVES

► **MAISON DU TOURISME.** Le budget 2009 de l'office de tourisme s'élève à 209 333 euros, en baisse de 28 % par rapport aux dépenses réalisées l'an dernier (291 854 euros). Les recettes sont assurées à 85 % par des subventions dont 160 000 euros de la communauté de communes et 15 000 euros de la Satvac. Les dépenses sont également réparties (50 %) entre le fonctionnement et les salaires (et les charges) qui diminuent après le départ du directeur en décembre 2008. Sur ce dernier poste, l'an dernier, un nombre important d'heures supplémentaires ont été accumulées. Le comité de direction a décidé (7 février 2009) de les « purger » avant le 15 décembre prochain (et ce sera désormais le cas chaque 15 décembre pour les heures supplémentaires de l'année). Pour ce faire, mais aussi pour pallier le détachement de Solenn Clavel comme directrice du Club enfants, le contrat de Pauline Gomes-Leal (qui prenait fin le 31 mars dernier) a été prolongé jusqu'au 30 novembre prochain. Enfin, stagiaire à la Maison du tourisme du 15 avril et jusqu'au 31 juillet pour valider sa licence professionnelle, Martine Beaussart, 21 ans, originaire d'Albiez, sera embauchée durant le mois d'août pour aider au fonctionnement de l'office de tourisme (accueil et organisation d'une animation par semaine). Melle Beaussart est titulaire d'un BTS tourisme (Moutiers) et d'une licence pro tourisme (faculté de Nice). Du côté des animations (35 000 euros sont prévus au budget), 2 000 euros ont été affectés aux animations du 14 juillet autour du VVT trial (animations qui se dérouleront à Sainte-Marie-de-Cuines) et près de 6 500 euros aux animations de la journée du 15 août (caricaturiste, rodéo mécanique, monteur d'ours, feu d'artifice, etc.).

► **CLUB ENFANTS.** Le Club enfants « remet les voiles » pour un été chargé en découvertes. Solenn Clavel et Pauline Gomes-Leal, secondées par quatre stagiaires (Déborah Le Bail et Nathalie Cabarrus, en juillet, et Cindy Mister et Marina Paris, en août) vont de nouveau attendre avec impatience les enfants de 4 à 12 ans. Rendez-vous est donc donné pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14 heures à 18 heures et les mercredis de 9 heures à 18 heures, à partir du 6 juillet et jusqu'au 29 août. Le club enfants aura lieu comme l'année dernière à la salle hors sac du bâtiment d'accueil de La Pierre (au pied des pistes). Le programme sera comme à chaque fois bien complet, avec un stage vidéo, des visites plus enrichissantes les unes que les autres, des semaines à thème et, comme toujours, de l'escalade, les visites de la chèvrerie du Pératon et des randonnées.

Voyages Gonthier

Transporteur sur la ligne :
St-Jean-de-Maurienne
Vallée des Villards

73130 La Chambre

- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi

Tél. 04 79 56 24 68

SAVOIE ENCHÈRES

Maitre Jacques LAFAURY

Commissaire Priseur Habilé

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers -
Tableaux - Art Alpin

Salle des Ventes, 140 rue du Margéaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

BOTANIQUE

Les herbiers des Villards repris et complétés

A la fin du mois d'août 2007, j'ai repris tous les classeurs contenant l'herbier des Villards, chez moi, au Mans, pour pouvoir travailler dessus tranquillement.

En effet, mes vacances à Saint-Colomban sont souvent trop courtes, malgré moi, et je n'ai plus toujours le temps nécessaire pour travailler à son amélioration, pendant ces vacances.

En revanche, je ramasse toujours quelques nouveaux spécimens de plantes, pour l'enrichir. Je les fixe désormais immédiatement et intégralement sous scotch (il en existe un de très transparent dans le commerce) sur un fort papier (200gr/m²). J'ai auparavant procédé à la détermination de l'espèce, immédiatement et sur la plante fraîche, dès le retour de la cueillette.

Mettre une fleur ou une plante entièrement sous scotch n'est pas très « réglementaire » en matière d'herbier mais, outre le fait que je ne fais pas l'herbier du Muséum de Paris, cette méthode présente le très grand avantage de pouvoir mettre bien à plat les fleurs et les feuilles, et de bien voir ainsi que de bien montrer leurs formes naturelles (le nombre de pétales d'une fleur ou de nombre de lobes d'une feuille, par exemple). J'ai procédé ainsi pour les plantes récoltées en août 2007.

De plus, j'ai imprimé à l'ordinateur, sur des étiquettes au format 10 cm x 10 cm, les rubriques suivantes : nom vulgaire, nom latin (c'est le nom scientifique international donné dans les bonnes flores : Flora alpina entre autres), famille, lieu, date et altitude de la récolte, étage(s), biotope, et les propriétés médicinales et culinaires le cas échéant. Ensuite, je renseigne ces rubriques en écriture bâton ; en noir pour le nom vulgaire français, en rouge pour le nom latin, en vert pour la famille et en bleu pour les autres rubriques mentionnées ci-dessus.

J'ai ainsi confectionné, avec ces plantes d'août 2007, un mini-herbier de 25 planches que j'ai adressé à la Maison du tourisme en juillet 2008. Chantal Frasse-Sombet l'a exposé, bien visible, sur l'une des vitrines qui se trouvent dans la Maison du tourisme. D'après ce que j'en ai entendu, ici ou là, en août 2008, cet herbier a semblé bien plaire.

D'autre part, j'ai récupéré le classeur contenant les Fabacées (ex-Papilionacées) que Chantal Frasse-Sombet avait disposé à côté de l'autre (évoqué ci-dessus) et je l'ai remplacé par un nouveau classeur contenant exclusivement des feuilles d'arbres.

C'est Simon Cartier-Lange, l'ébéniste, qui m'avait suggéré d'extraire toutes les feuilles d'arbres dispersées dans les 8 classeurs de l'herbier au complet, pour les regrouper dans un seul consacré uniquement, désormais, aux arbres. Il n'est pas encore bien étoffé (15 espèces), cependant je vais y ajouter une nouvelle planche avec un rameau de hêtre (autrement appelé fayard) recueilli cette année sur la route forestière du Truc, et surtout,

Simon Cartier-Lange m'a promis de récolter pour cet herbier beaucoup d'autres espèces qu'il connaît (et il en connaît beaucoup) ! Je vais, en plus, inclure dans ce classeur les arbustes qui sont déjà dans le grand herbier (Sorbié des oiseleurs, Rhododendron, etc.).

L'herbier des Villards souffrait d'un grave problème : toutes les parties des plantes qui n'étaient pas fixées intégralement sous scotch s'abîmaient et se désagrégeaient petit-à-petit à force de manipuler les planches où elles étaient disposées. Je me suis donc résolu à mettre toutes les plantes sous scotch, intégralement. Ainsi, plus aucune fleur, plus aucune feuille, plus aucune tige ne sera détruite. J'ai fait ainsi tout l'herbier pendant cette année 2007-2008.

D'autre part, les premières notices de l'herbier étaient entièrement manuelles. J'ai donc décidé de les refaire toutes, de la même façon que celles évoquées plus haut. L'herbier contient environ 250 plantes, donc 250 planches : j'ai eu ainsi de quoi m'occuper pendant cette année scolaire qui se termine.

Enfin, par respect pour Ginette Paret qui a recueilli des plantes en montagne, pendant les étés 1990 et 1991, pour contribuer à commencer l'herbier (projet qu'elle trouvait sincèrement intéressant et qu'elle m'avait encouragé à mettre au point et à poursuivre) j'ai privilégié et refait à neuf toutes les notices des planches réalisées avec ses plantes, selon la méthode déjà explicitée plus haut, car mes premières notices, en août 1992, n'étaient que manuelles, et assez succinctes quant aux rubriques.

Pendant cette année 2008-2009, j'ai entièrement refait toutes les notices des planches de plantes du petit herbier qui est destiné à être exposé dans la Maison du patrimoine.

Cet herbier est constitué par les plantes qui se trouvaient en double dans le grand herbier. Il contient 29 planches. Je l'ai confié à Martine Ferroud.

J'ai aussi refait les notices du classeur consacrées aux Fabacées (21 planches). Il doit parvenir début juillet à la Maison du tourisme. Enfin, j'ai commencé à refaire aussi les notices des plantes du premier classeur de l'herbier des Villards : 10 planches sont ainsi terminées.

Au fur et à mesure que j'achèverai les classeurs contenant toutes leurs notices refaites et complétées à neuf, je les déposerai à la Maison du tourisme ; mon but étant que le public puisse les voir. Qui sait ? Des touristes de sports d'hiver peuvent être tentés de revenir aux Villards en été pour profiter des richesses locales de la nature ainsi exposées.

Par ailleurs, et enfin, je vais vraisemblablement proposer, comme à l'accoutumée, deux promenades botaniques en août, s'il se trouve des amateurs ou si on me le demande.

Bernard Patillon

Laurent MARTIN-COCHER

Le Pont

73130 - St-Colomban

Tél. 06 08 85 59 61



Chaussage - Sanitaire - Dépannage
Energie renouvelable - Climatisation

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78

327 430 740 R.M. 73

PATRIMOINE ET CULTURE

Costumes villarins : la série exposée

Une douzaine de personnes(*) ont assisté à l'assemblée générale de l'association Patrimoine et culture qui a adopté le rapport moral (largement présenté à la réunion d'octobre dernier ; cf *Le Petit Villarin* numéro 146, décembre 2008) et le bilan financier (1 767,40 € de recettes pour 2 385,81 € de dépenses, ce qui laisse un solde de 1 680,44 € en caisse). Une demande de subvention de 3 000 euros a été faite à la communauté de communes selon les critères fournis par celle-ci [NDLR : finalement, le 5 juin 2008, le conseil de la communauté de communes a attribué 1 080 euros de subvention]. La cotisation reste à 5 euros. Que ceux qui n'ont pas encore cotisé, pensent à le faire au plus vite.

Cet été trois conférences ont été programmées (*lire ci-dessous*).

Cinq mannequins ont été achetés (480,03 €) pour permettre la mise en place de toute la série de costumes villarins dans la salle des costumes.

Un courrier a été envoyé à la mairie de Saint-Colomban en mars dernier pour exposer le problème du plancher qui pourrit et diverses autres choses. La visite de la Maison du patrimoine avec le maire, Maurice Bozon, a eu lieu le 20 avril avec notamment : constat de l'état du plancher, visite de la cave, visite du grenier avec l'isolation qui se décroche, demande pour retirer la porte entre les deux pièces, rappel de la demande de suppression de l'arrêt de bus près de l'oratoire et de la mise en électricité de la chapelle de La Pierre. Ces travaux seront réalisés par les employés communaux.

Pour l'arrêt de bus, le conseil général sera sollicité à nouveau. Pour l'électricité dans la chapelle de La Pierre, Georges Favre-Bonté, qui s'en était occupé au début, relancera l'entreprise concernée.

La sortie à Séez ne pourra pas avoir lieu, le musée sur la faune et la flore n'existant plus. Martine Ferroud propose l'écomusée de la combe de Savoie à Grésy-sur-Isère. Le prix de groupe est de 6,50 € par personne. Une sortie est envisagée à la fin de l'été.

Les membres du conseil d'administration qui étaient à renouveler (Annie Bordas, Christine Martin-Cocher, Gilbert Martin-Cocher, Christophe Mayoux, Jacqueline Mugnier, Xavier Mugnier, et Christian Roche) l'ont été à l'unanimité. De même, les deux membres du bureau qui étaient à renouveler (Christine Martin-Cocher, trésorière adjointe, et Gilbert Martin-Cocher, secrétaire) l'ont été à l'unanimité.

L'association remercie Jean Garbolino pour les objets remis par l'intermédiaire de Georges Quézel-Ambrunaz. Ils complèteront l'aménagement de l'écurie.

[Source : compte rendu officiel de l'assemblée générale]

(*) Membres Présents : Odette Emieux, Martine Ferroud, Claude Gauthier, Christine Martin-Cocher, Nicole Martin-Cocher, Jeannine Martin-Garin, Jacqueline Mugnier, Xavier Mugnier, Georges et Simone Quézel-Ambrunaz, Christian et Nicole Roche. Membres excusés ayant donné un pouvoir : Roger Darves, Annie Bordas, Fatima Kribet, Françoise Martin-Cocher, Gilbert Martin-Cocher, Christophe Mayoux, Mauricette Mugnier, Ginette Paret, et Bernadette Perrier.

■ BRÈVES

► **MAISON DU PATRIMOINE.** La Maison du patrimoine sera ouverte les samedis, les dimanches, le 14 juillet et le 15 août de 15 heures à 18 heures, du 14 juillet au 23 août 2009. Ouverture possible d'autres jours pour des groupes si l'association Patrimoine et culture est prévenue environ 3 jours avant. Depuis octobre 2008, une centaine de personnes environ ont visité la Maison du patrimoine.

► **CONFÉRENCES.** Cet été l'association Patrimoine et culture proposera 3 conférences qui seront données à la salle des fêtes de Saint-Colomban (entrée libre) avec :

- le 24 juillet : « Les nourrissons dans la vallée du Bugeon » (avec diaporama) par André Bitz, un des correspondants locaux du *Dauphiné libéré* depuis plus de quarante ans, qui a mis sa plume et son goût pour l'histoire au service d'un sujet qui méritait d'être exploré : la pratique de mise en nourrice d'enfants abandonnés, dans les villages de montagne [A noter que le 6 août dans la salle de réception de la mairie de La Chambre, à 18 heures, André Bitz donnera une conférence sur « Les Espagnols de Montaimont »] ;
- le 30 juillet : « Le pèlerinage et les boîtes de sainte Reine » par Claude Grapin, conservateur du musée d'Alésia. Tout à la fois objets de dévotion domestique, souvenir de pèlerinage et petit « théâtre » de la vie de la sainte, les boîtes de sainte Reine sont les reflets d'un art populaire original développé sur place, par les artisans d'Alise-Sainte-Reine, autour du pèlerinage à la sainte patronne du village. Les recherches en cours depuis une quinzaine d'années ont permis de recenser seulement une cinquantaine de ces boîtes qui se répartissent entre deux séries, respectivement du XVII^e et du XIX^e siècle. Trois de ces boîtes datant du XVII^e siècle ont été retrouvées il y a peu à Saint-Alban dans la chapelle du Premier-Villard ;
- le 7 août : « Les troupes alpines et les fortifications du Mont-Cenis » par Laurent Demouzon qui présentera un diaporama avec des photos rares, émouvantes et précises, et contera une histoire avec une passion telle qu'elle donne la sensation de vivre avec ces soldats, sentinelles des frontières alpines.

► **DOCUMENT.** Les Villarins travaillaient la terre avec le mulet et, par exemple, semaient le grain pour faire leur pain. Afin que ces gestes ne tombent pas dans l'oubli, en 2000, un film amateur a été tourné dans les villages avec l'aimable participation de certains habitants de Saint-Alban. Ce film sera projeté cet été. Venez nombreux découvrir ou redécouvrir la vie d'un grain de blé au temps des anciens, le samedi 18 juillet 2009 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Saint-Colomban (entrée libre). Ces images seront partiellement commentées en patois afin que ce dialecte ne tombe pas, lui aussi, dans l'oubli. Si vous ne le connaissez pas, ou mal, pas de souci, les images parlent d'elles-mêmes. – (S. Chaboud-Crouzaz)

► **EXPOSITION.** « Mais que sont devenus nos paysages d'antan? ». Une exposition de photographies et de cartes postales anciennes (accompagnées de leurs versions réactualisées en 2008-2009) le fait découvrir, retracant l'évolution des paysages villarins depuis plusieurs dizaines d'années. Montée dans les locaux de la Maison du patrimoine, elle sera ouverte de 15 heures à 18 heures tous les week-ends du 18 juillet au 23 août 2009, ainsi que le 14 juillet et le 15 août 2009 (entrée libre). – (C. Mayoux)

RASSEMBLEMENT DES COSTUMES

Près de 400 costumes et une bonne présence villarinche

Pour son retour dans le canton, après son lancement à Saint-Colomban en 1991, le 7^e rassemblement des costumes de Maurienne s'est déroulé le 14 juin à La Chambre regroupant 388 costumes. Le groupe villarin (photographie ci-dessous, avec l'aimable autorisation de *La Maurienne*) comptait 23 personnes (16 femmes et 7 hommes), 16 de Saint-Colomban et 4 de Saint-Alban, plus 3 personnes du groupe folklorique les Edelweiss de Chambéry. La plus jeune avait 7 ans et la plus âgée, Lucienne Favre-Bonté, 86 ans, certainement la doyenne des costumés ce jour-là. On a noté la présence de quelques élus villarins, Maurice Darves-Bornoz, Christian Campillo, Evelyne Rostaing-Troux et Pierre-Yves Bonnivard.



■ BRÈVES

► **AMIS DES VILLARDS.** L'assemblée générale de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards se tiendra le mercredi 5 août 2009 à 17 heures à Saint-Alban, salle de la mairie. Cette assemblée générale est ouverte à tous les Villarins (adhérents ou non) mais il faudra être à jour de sa cotisation 2008-2009 pour avoir le droit de voter les rapports moral et financier qui seront présentés, respectivement, par Maurice Frasse, président de l'association, et Gilbert Laposse, trésorier. Trois membres du bureau sont cette année renouvelables : Nicole Roche, Claude Gauthier et Gilbert Quézel-Ambrunaz. De plus, deux postes sont vacants qu'il faudrait pourvoir (le bureau comprenant 12 membres). Seuls les membres à jour de leur cotisation 2008-2009 pourront être candidats et faire parvenir leur candidature dans les délais impartis (avant l'assemblée générale). Un débat suivra avec les adhérents sur les points suivants : le budget 2009-2010 et les projets (notamment celui d'une statue villarinche qui serait inaugurée pour le 150^e anniversaire du rattachement de la Savoie à la France). Les adhérents qui ne pourraient pas participer à cette assemblée générale pourront envoyer par la poste ou faire parvenir au bureau leur pouvoir. – (C. Mayoux)

► **SAINTE-ALBAN 2008.** Crée en avril 2007 pour réaliser « toute action concourant au développement économique, social, culturel et politique de la commune de Saint-Alban-des-Villards », et préparer les élections municipales de 2008, l'association Saint-Alban 2008 a tenu son assemblée générale le 6 juin dernier en présence d'une vingtaine de membres (une dizaine s'étant excusés). Elle a débuté par une intervention de Pierre-Yves Bonnivard, vice-président de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG), qui souhaitait apporter des informations sur son fonctionnement. Selon lui, après un an de mandat, celui-ci n'est pas satisfaisant et fait courir à la CCGV un risque d'éclatement au moment même où, au niveau cantonal, des discussions sont en cours pour créer une nouvelle communauté de communes (lire pages 12-14). Après une discussion sur ce sujet, l'assemblée a adopté le rapport financier (la cotisation 2009 est maintenue à 10 euros) et le rapport moral, et modifié le nom de l'association (qui devient Saint-Alban avenir). Puis l'assemblée a décidé de préparer un bulletin qui sera diffusé à tous les électeurs au cours du mois d'août 2009. Enfin, Georges Quézel-Ambrunaz (président), Nicole Roche (secrétaire) et Gérard Valcke (trésorier) ont été réélus au bureau.

► **ABA.** L'association qui bouge et qui anime (ABA) fête cette année ses dix ans. Forte d'une trentaine de membres et grâce à un fonctionnement efficace (mais jugé parfois non conformiste), cette association s'est peu à peu imposée par son implication constante dans l'animation locale avec l'organisation des bals (notamment en fin d'année), des concours de pétanque (en reprenant les Six jours de Saint-Colomban et en créant le très couru triplette en nocturne au plan d'eau, 47 triplettes et 200 repas servis l'an dernier !), la tenue d'une partie des stands de la fête du 15-Août, etc. Sans oublier les éphémères mais ludiques rencontres inter-villages et la participation (le 18 avril dernier à Saint-François – Longchamp) au « derby » qui termine la saison hivernale et auquel était associé cette année le souvenir de Jean-Baptiste Bérard et Jean-Noël Favre-Bonté disparus en 2003. Etaient présents : Anne-Karine, Alexandra et Valentine Favre-Bonté, Simon Cartier-Lange, Julien Donda et Pierre-Yves Bonnivard. Une initiative qui devrait être reconduite chaque année.

CHAUFFAGE
SANITAIRE
SERRURERIE
INSTALLATION ET ENTRETIEN



CHIANALE
FILS

Butane - Propane - Camping-gaz
655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines

Tél. 04 79 56 23 84

GERLAND
Routes

St-Jean-de-Maurienne

Tél. 04 79 59 81 03

Albertville - Tél. 04 79 32 12 64

- Travaux communaux
- Accès et abords villas
- Devis gratuit sur demande

ANCIENS COMBATTANTS

Un 8-Mai tout en recueillement

C'est par un temps pluvieux que se sont déroulées les cérémonies commémoratives du 8-Mai 1945, à Saint-Colomban tout d'abord, à 10 h 30, devant le monument aux morts où 70 personnes environ s'étaient rassemblées.

Là, le maire, Maurice Bozon, a lu le traditionnel message de M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, qui soulignait cette année que « cette journée nationale rappelle la victoire du camp allié contre le nazisme. Elle marque également la fin des combats de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Par l'ampleur des pertes humaines, des destructions matérielles et des souffrances infligées aux populations civiles, la Seconde Guerre mondiale se distingue de tous les autres conflits. Elle s'illustre tristement par le mépris de l'humain. » Ce message précisait aussi que « le 8-Mai est également l'occasion pour nous, pour toute la Nation, d'honorer » les anciens combattants, vivants ou disparus, « en rappelant leurs engagements, leur courage et leurs sacrifices. La journée nationale de commémoration du 8-Mai occupe une place singulière dans l'ordre du souvenir. Synonyme d'indécibles souffrances, cette journée du 8-Mai nous rassemble également aujourd'hui autour de valeurs communes de liberté et de fraternité qui demeurent au fondement même de notre contrat social et de notre identité. ».

De son côté, l'Union française des anciens combattants rappelait que « Soixante-quatre ans nous séparent du 8-Mai 1945 (...), soixante-quatre années pendant lesquelles (...) les anciens combattants et victimes de guerre avec, en particulier, leurs associations issues de la Résistance et de la Déportation, n'ont eu de cesse – au travers de leurs messages et de leurs actions – d'appeler à une vigilance de tous les instants pour que le monde ne revive pas les horreurs vécues au cours de cette sombre période, la plus meurtrière et la plus destructrice que l'humanité ait connue. » Ajoutant : « La guerre n'est pas inéluctable car seul le recours à la négociation est de nature à contribuer efficacement à la résolution des conflits. Tous ensemble, jeunes et moins jeunes, n'attendons pas, agissons pour construire une ère de paix et de fraternité. »

Pour l'écrivain mauriennais Rosine Perrier (*) : « La Maurienne a payé, elle aussi, son lourd tribut de martyrs... Ne pas laisser se perdre ces noms, essayer de faire revivre ces visages, écouter les

voix qui se taisent les unes après les autres, n'est-ce pas répondre à leur ultime message ? Tant de noms gravés dans le marbre... Mais tant d'autres qui n'ont pas eu de stèle et même de lieu pour dormir, ceux qui furent brûlés ou jetés dans les fosses communes. »

Heureusement, aux Villards, les combattants morts pour la France entre 1940 et 1945 ne représentent qu'une petite partie des noms inscrits sur les monuments aux morts. A Saint-Colomban ils sont trois : André Emieux (Martinan, mort en 1940 à Oye-Plage dans le Pas-de-Calais), Jacques Bellot-Mauroz (Valmaure, mort en 1941) et Jacques Jamen (Lachal, mort en 1944). A Saint-Alban, Jacques Quézel-Ambrunaz (l'Eglise, mort le 6 juin 1940 à Méré dans l'Oise) est le seul. L'Echo paroissial de Saint-Colomban-des-Villards, dans son numéro daté de mai-juin 1945 indique que « grâce à la victoire allié, un certain nombre de prisonniers nous sont revenus ou ont donné de leurs nouvelles. Ce sont MM. Jacques Bellot-Champignon, Alexandre Bozon (NDLR : qui sera aussitôt élu conseiller municipal de Saint-Colomban), Jean-Baptiste Bozon, Gaston Bozon-Vialle, Benoît Darves-Bornoz, Emmanuel Jamen, Marius Tronel-Peyroz, Pierre Perucchietti. » Au milieu de l'été ce fut le tour de Joseph Martin-Cocher et Marcel Martin-Cordier.

Après le dépôt de la gerbe et la minute de silence, Norbert Combet, président de la communauté de communes, lançait la Marseillaise sur le magnétophone, puis Maurice Bozon conviait l'assistance à participer au vin d'honneur servi à l'Hôtel de la poste.

Une petite heure après, devant une assistance toujours aussi nombreuse (mais parfois différente du rassemblement de Saint-Colomban), sur la place du poilu, à Saint-Alban, le maire, Maurice Darves-Bornoz, après la lecture du message du secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, le dépôt de la gerbe, la minute de silence et la Marseillaise, conviait les personnes qui le souhaitaient à participer, en marge de cette réunion officielle, à un dépôt de gerbe sur la tombe de Jean-Pierre Merle, premier adjoint de la commune, décédé le 12 février dernier. Puis toute l'assistance se retrouvait au Triandou pour le vin d'honneur offert par la municipalité.

Christophe Mayoux

(*) ROSINE PERRIER, J'appartiens au silence, Editions La Fontaine de Siloé, Chambéry, 1991.



■ A Saint-Colomban.



■ A Saint-Alban.

OPÉRATION LES VILLARDS VALLÉE PROPRE

De nouveau du pain sur la planche...

La journée éco-citoyenne Les Villards vallée propre, créée par l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards il y a plus de dix ans et dont l'organisation globale a été reprise par la communauté de communes depuis quelques années (mais toujours sous l'égide de l'association), s'est déroulée le 9 mai et a mobilisé une vingtaine de personnes. Il y avait aussi des élèves de l'école qui, en participant, peuvent faire prendre conscience aux adultes que le futur de la station, mais aussi de la vallée, ce sont eux qui le détiennent. Il est encourageant de voir qu'ils se mobilisent.

Accueillis à la Maison du tourisme par Norbert Combet, président de la communauté de communes de la vallée du Glandon, avec du café maison et des croissants offerts par le boulanger de la vallée, toutes les équipes se sont ensuite dispersées vers les points de collecte préalablement définis : les abords du front de neige, sur la route départementale en direction du Glandon, sur le secteur de la Perrière et du plan d'eau, et sur le chantier de la nouvelle route entre le

Fardon. En milieu d'après midi, chacun regagnait son domicile satisfait du devoir accompli, les petites collectes faisant la grande propriété. Il est important pour une station de présenter un visage – un village, devrait-on dire – propre et agréable. De ce point de vue, la collecte de printemps et le fleurissement de la commune y participent grandement chaque année.

Une opération agréée par Mountain Riders

A l'initiative de Stéphan Pezzani, l'opération 2009 était agréée par l'association Mountain Riders qui promeut le nettoyage des stations en faisant organiser dans un grand nombre de stations inscrites, une journée de nettoyage de printemps.

Maurice Frasse, président de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, a contacté Mountain Riders en faisant approuver la date retenue pour la vallée, la date proposée par Mountain Riders aux stations, le 23 ou 24 mai 2009, pouvant être modifiée selon les stations. Il est à noter que cette jour-



■ Les bénévoles de la journée du nettoyage.

Martinan et Nantcheno, un groupe choisissant un site sur Saint-Alban. Chaque équipe s'est vue remettre des sacs poussiéreux, qui se sont vite révélés de la plus grande utilité et se sont remplis les uns après les autres.

Pour la collecte, Stéphan Pezzani était au volant de la camionnette de la commune et Catherine Girard conduisait la fourgonnette familiale, ces deux véhicules étant pleins au terme de l'opération. Globalement, une bonne partie de la « récolte » concernait des déchets des chantiers de la vallée sur la gestion desquels, de l'avis de tous les participants, les élus ne sont pas assez vigilants. On peut se demander en effet si ces déchets seront évacués sans pression des élus auprès des entreprises, et évacuation ne signifiant pas enfouissement pour le bonheur des archéologues des siècles prochains et pour notre malheur actuel.

Vers midi, l'opération se terminait, et chacun des participants se retrouvait à la salle des fêtes. On comptait, outre Norbert Combet, Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, et de nombreux élus du conseil municipal de Saint-Colomban, mais seulement 5 habitants de Saint-Alban : Jean-Marc Bordas, Lætitia Cirette et sa fille Chloé (l'Eglise) et James et Carole Greg, « pérélus » écossais du Frêne, qui ont apporté à cette journée motivation et gentillesse.

Au menu de ce casse-croûte, pizza et quiche du boulanger en entrée, et, grande première, un repas chaud servi « à la place » préparé par Patrick Martin-

née de grand nettoyage de printemps a pour partenaires notamment et entre autres, la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme et l'Association nationale des maires des stations de montagne. Sur le plan national, en 2008, plus de 2 500 bénévoles dans 52 stations se sont rassemblés dans différents massifs montagneux de France pour ramasser plus de 17 tonnes de déchets.

Dans chacune de ces opérations, associations, professionnels, habitants, élus et vacanciers se mobilisent autour de la question de la gestion durable de l'activité touristique en station de montagne, lors d'opérations d'une demi-journée passée à ramasser les déchets présents sur les pistes, sous les télésièges et sur les fronts de neige, conséquences directes du tourisme hivernal.

Au delà de tout aspect écologique et « éco-logique » (quoi de plus naturel que de trouver en été une nature et des pistes propres, quelle que fut la fréquentation hivernale), le fait que la station soit inscrite comme participante à cette opération d'envergure nationale, et donc répertoriée sur internet à côté de stations de renommée internationale, ne peut être que positif à moyen et long terme.

Enfin, cet éco-label, obtenu à moindre effort (l'opération existe déjà et est pérenne) et quoi qu'en puisse penser, à moindres coûts, pourrait également attirer une clientèle jeune, pour laquelle l'écologie n'est pas qu'une utopie...

Christophe Mayoux

Des adhésions en nette progression

L'assemblée générale de l'association Saint-Col station fleurie s'est tenue le 29 mai au Martinan en présence d'une faible assistance (11 personnes seulement) et des membres du bureau : Maurice Bouchet-Flochet, président, Marcelle Pommier, secrétaire, et Gilbert Pautasso, trésorier, le maire de Saint-Colomban, Maurice Bozon, et Evelyne Rostaing-Troux, représentante de la municipalité dans l'association, étant excusés, retenus par ailleurs.

Après avoir indiqué que c'est Chantal Renoud-Camus (Valmaure) qui avait été retenue par la mairie de Saint-Colomban (comme depuis 2007, et à la satisfaction générale) pour assurer le fleurissement communal, le président a rappelé l'activité de l'association durant l'année écoulée. Avec la journée de mise en fleurs des hameaux (le 19 juin l'an dernier) qui a concerné 80 marmites, 92 balconnières, 14 vasques à suspension, 18 grands bacs en plastique (12 pour le cimetière et 6 pour l'office de tourisme). Ce fut l'occasion de remercier Paul Long, Jacques Girard, Marcel Malburet, Camille Combet, Marcelle et André Pommier et Maurice Bouchet-Flochet pour la mise en place, Colette Bouchet-Flochet, Monique et Gilbert Pautasso pour le casse-croûte de fin de chantier. A l'automne ce sont évidemment les mêmes personnes qui enlèvent le matériel avec les employés intercommunaux.

En 2008 l'office de tourisme a été fleuri (380 euros) et inscrit au concours départemental. Cependant malgré les promesses du directeur de l'époque, aucun responsable parmi le personnel n'a été nommé à l'entretien, personnel qui a cependant fait un effort mais trop irrégulier pour que le résultat soit probant. Cette année la Maison du tourisme est fleurie par l'association (achat et entretien des fleurs).

Dans les hameaux les responsables des points fleuris prennent en charge les totems qui sont installés près de chez eux ou près d'un point d'eau : travail contraignant même si l'employée assure quelques nettoyages et met de l'engrais régulièrement. Seulement 6 totems (de plus en plus usagés) subsistent. Mis en place par le personnel de la communauté de communes, ils sont lourds à manœuvrer. Leur remplacement par des demi-vasques sur les réverbères est envisagé.

En 2007, Inès Girard (les Roches) avait fait don d'un chariot à foin dont les rideaux sont en fer forgé. Traité par Chantal Renoud-Camus, il est installé à l'abri sous la halle de la Maison du tourisme. Un panneau de bois rappellera à quoi il servait et qui l'a fabriqué (Séraphin Girard, maréchal-ferrant).

Pour la Toussaint, l'association a organisé une vente de chrysanthèmes (comme en 2007), Gilbert Pautasso remplaçant au pied levé Maurice Bouchet-Flochet, indisponible. Enfin, en mars dernier l'office de tourisme départemental a organisé une journée d'information : il est préconisé d'utiliser des méthodes nouvelles, avec des cailloux colorés et des semis qui apportent des économies d'eau et de travail.

Pour le concours de fleurissement 2008 (lire *Le Petit Villarin 145, septembre 2008*), le jury était composé de Marcelle Pommier, Alice Vial, Jackie Communal et Maurice Bouchet Flochet. Le montant des prix attri-

bués est de 817 euros. Trois premiers prix n'ont pas été attribués car, responsable des deniers publics, le jury juge avec rigueur (pour le concours 2009, il passera le 6 août). Au concours départemental des villes, villages et maisons fleuris 2008, les communes de Saint-Colomban et de Saint-Alban ont reçu respectivement les 1^{er} et 2^{er} prix dans leur catégorie (communes de montagne de moins de 300 habitants).

Jean-Jacques Le Baron, paysagiste professionnel bien connu en Savoie, disait récemment « *Fleurissez (...) pour vous faire plaisir. Si un jury remarque votre maison, c'est bien, mais ce n'est pas une fin* », et ajoutait : « *Osez mélanger les couleurs et les espèces qui durent. Pensez aux graminées qui vont donner du mouvement. Veillez aux harmonies clair-foncé. Pour vos talus, alternez arbustes et plantes vivaces.* » Un conseil à retenir, la communauté de communes ayant confié à l'association l'étude de l'aménagement du fleurissement du plan d'eau.

Le nombre d'adhérents à l'association est en nette progression : 38 en 2008 contre 12 en 2003. Le bilan financier 2008 fait apparaître 4 683 euros de recettes (dont 4 578 de subventions) et 4 593 euros de dépenses, dont 3 345 pour les plants. Ce qui laisse une trésorerie cumulée de 693,15 € fin 2008. De ce fait

la cotisation reste à 3 euros. Enfin, Chantal Renoud-Camus a accepté de rentrer au bureau.

Le marché aux fleurs a eu lieu le 30 mai sur la place du Chef-Lieu de Saint-Colomban (entre 2 000 et 3 000 plants à la vente). Pour des raisons de place et de

transport, mais également parce qu'ils sont plus délicats à gérer, il n'y avait pas des plants potagers. Pour pallier cet inconvénient, ne pourrait-on pas organiser, par l'entremise des associations communales de fleurissement par exemple, une opération de vente de plants potagers semblable à celle mise en place pour la vente des chrysanthèmes ? Les personnes intéressées passeraient commande au lycée du Bocage qui livrerait à une date fixée les commandes reçues. La qualité des plants livrés par le Bocage ne pourrait que donner satisfaction aux jardiniers villarins.

Christophe Mayoux



■ De gauche à droite : Marcelle Pommier, Maurice Bouchet-Flochet et Gilbert Pautasso.

► **Saint-Alban en fleurs.** A Saint-Alban, la municipalité a changé l'organisation du fleurissement. Pour le fleurissement communal, c'est désormais la commune qui prend en charge l'achat des fleurs. La journée de mise en place des fleurs par les bénévoles de l'association Saint-Alban en fleurs a donc été supprimée. L'association n'assure plus que l'organisation du concours du fleurissement des particuliers avec établissement du palmarès et remise des prix.

RÉSULTATS DU CONCOURS 2008:

CATÉGORIE 1 :

PROPRIÉTÉS FLEURIES

- **villas** : 1^{er} : Janine Jamen ; 2^{er} : Patricia Valcke ; 3^{er} : Georges Vial ; 4^{er} : Ferrucio Benna ; 5^{er} : Sylvaine Sallier ; encouragements à Christine Martin-Cocher, Serge Tardy et Robert Cartier-Lange.
- **habitations traditionnelles** : 1^{er} Raymond Quézel-Perron ; 2^{er} : Mireille Clérin ; 3^{er} : Simone Darves-Bornoz ; 4^{er} : Christian Briançon ; 5^{er} : Régine Bastieri ; encouragements à Léa Cartier, Odile Darves-Blanc, Marcel Louis et Josette Noël-Lardin.
- **aménagements paysagers** : 1^{er} : Huguette Jamen ; 2^{er} : Joseyne Martin-Garin ; 3^{er} : Simone Quézel-Ambrunaz ; encouragements à Nicole Roche et Hubert Capelli.

CATÉGORIE 4

BALCONS OU TERRASSES

- **villas** : 1^{er} : Patricia Clérin ; 2^{er} : Michel Donda ; 3^{er} : Jeanne Darves.
- **habitats traditionnels** : 1^{er} ex aequo : Eliane Emieux et Daniel Quézel-Ambrunaz ; 3^{er} : N. Noël ; 4^{er} : Viviane Campillo ; 5^{er} : Francine Texier ; encouragements à Yvette Capelli, Françoise Darves, Paulette Jamen, Fernande Jamen et Denise Darves-Blanc.

Baisse inquiétante de la population des coqs

Les dimanches 26 avril et 3 mai, l'association communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Colomban a procédé à un comptage coq sur la commune. Peu de chasseurs étaient au rendez-vous au local, la veille, mais nous avons pu faire quand même plusieurs équipes afin d'effectuer un comptage le plus large et le plus complet possible.

Le 26 avril, le départ pour une équipe à 4 h 30 (Bernard Bonnal et François Bitz, en direction du Grand Truc) fut tout bonnement annulé au dernier moment compte tenu de la dégradation rapide des conditions météo durant la nuit. A 6 heures, profitant d'une accalmie, une équipe prit la direction du col du Glandon (Alain Rostaing et François Bitz).

La remontée de la vallée à pied, du terrain de football jusque Sous-le-Col d'en bas, n'a pas donné de résultat : pas un coq entendu, ni une poule vue. Pourtant le temps s'était bien dégagé et, mise à part une centaine de chamois sur le versant sud et quelques chevreuils, pas un petit tétras n'a montré sa crête rouge.

Une autre équipe (Gilbert et Cédric Emieux) remontait sur le sommet de Ressoutan en raquettes. Ils ont eu le plaisir de voir et d'entendre un coq et une poule près de la cabane de l'ONF et un coq situé un peu plus dans la combe de Barral. Grace à eux le résultat de ce comptage ne fut pas vierge.

Le 3 mai, le grand beau temps était là et une équipe prit la direction du sommet du Grand Truc de très bonne heure (Claude Aimé, nouveau président de l'ACCA, et François Bitz) et une seconde équipe celle de la combe de Bellard (Alain Rostaing et Christel Martin-Cocher). Le lever du jour sur le massif de Belledonne enneigé vu du Grand Truc est un spectacle magnifique, surtout s'il est accompagné par les roucoulements et les chuintements du coq de bruyère. Et ce fut le cas car, à la pointe du jour, le premier chant se mêlait aux bruits des torrents de fonte des neiges.

En tout, sur le massif de Bellard et le Grand Truc - Miolan, ce sont environ 6 coqs et 2 poules qui ont été vus où entendus pendant la matinée. La parade d'un coq sur la neige au col du Marolay devant 2 poules « branchées » nous laisse à tous un magnifique souvenir.

Cependant le maigre résultat de ce comptage nous interpelle tous. Où sont

les poules qui ne sont pas chassées depuis des lustres ? Que faut-il faire pour maintenir une population de coqs sur la commune ? Plus inquiétant : par recouplement d'informations des uns et des autres, certaines places de chants sont vides, notamment dans la combe du Tépey.

L'idée est de ne pas réaliser les prélevements du plan de chasse établi et accordé par la fédération départementale des chasseurs de Savoie pour la saison 2009-2010, comme l'année dernière, et de refaire un comptage le printemps prochain pour voir l'évolution. En effet, ces comptages ne dérangent pas les coqs qui sortent d'une période difficile et, contrairement au comptage d'août sur les nichées, ils ne forcent pas les oiseaux et les jeunes oiseaux à bouger dans leur territoire.

Cette proposition a été soumise aux chasseurs lors de l'assemblée générale du 20 juin dernier (*lire ci-dessous*). Elle a été acceptée car nous avons volontairement fermé la chasse au lièvre commun sur le massif de Belledonne pendant plusieurs années et nous obtenons aujourd'hui de bons résultats sur le repeuplement naturel de cette espèce. Il n'y a donc pas de raisons que cette méthode ne marche pas avec le petit tétras.

En réalisant ces comptages de façon plus vaste, avec plus de personnes et toutes les années, les indications sur l'état de la population des petits tétras seront de plus en plus fiables et précises. Nous pourrons ainsi éventuellement adapter le maigre plan de chasse aux secteurs qui sont les plus fournies en adultes. Bien sur, nous n'avons pas fait toutes les places de chants par manque de personne mais c'est un bon début et cela a le mérite d'être fait. Des journées comme la matinée du 3 mai, tout le monde en redemande. Les dates pour les prochains comptages sont déjà fixées au dimanches 18 et 25 avril 2010.

Merci à tous les participants en espérant que les comptages des prochaines années soient meilleurs, avec une plus grande mobilisation.

François Bitz

► **CHASSE.** La société communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Colomban organise des corvées de chasse le 26 juillet à Montrond, le 1^{er} août aux Roches et le 8 août dans la combe de Barral. Le 23 mai les chasseurs se sont occupés de la combe du Tépey et le 14 juin de Bellard. L'ouverture générale est fixée au 13 septembre 2009 avec une particularité cette année : 2 cervidés (un mâle et une femelle), en plus des 9 attribués jusque-là, pourront être chassés dans la réserve de Saint-Colomban (rive droite du Glandon, de Lachal jusqu'au Sapey, et jusqu'aux crêtes de Bellard) où seul le chamois était autorisé jusque-là. Par ailleurs, si le plan de chasse du chamois est inchangé, celui du chevreuil fixe à 22 le nombre de bêtes à prélever soit une baisse de 10 unités. Pour pourvoir au remplacement de Patrick Rostaing-Troux, démissionnaire fin 2008, Sébastien Sornet a été élu membre du bureau lors de la dernière assemblée générale (20 juin 2009) avec 45 voix (sur 79 votants, 78 suffrages exprimés), contre 31 pour Gaston Emieux et 2 pour Patrick Rostaing.

DOMAINE SKIABLE

La piste noire de Tarchan à nouveau ouverte

Au printemps 2008, des bénévoles avaient rouvert la piste noire de Pierre Ramu qui longeait, au-dessus de l'Auberge du Coin, le téléski du Coin à l'époque où il n'était pas encore implanté dans le haut du secteur de l'Ormet. Cet hiver, de nombreux skieurs ont emprunté cette piste, même (et surtout) diront certains... si elle n'était pas dégradée. Justifiant ainsi le travail accompli.

Toujours dans le but d'optimiser le domaine skiable, à l'initiative de la municipalité de Saint-Colomban et toujours avec Maurice Bozon, maire, et Evelyne Rostaing-Troux, conseillère municipale, comme « chefs » des opérations, des bénévoles ont remis en état une belle piste noire du domaine de l'Ormet.

La première « corvée », qui a eu lieu le 10 mai, le lendemain de l'opération Les Villards vallée propre, a réuni 17 personnes dont quelques fidèles de ces opérations (chemins, pistes de ski,



■ Sur les pentes de l'Ormet.

plateau du pont du Plâtre) qui ont été surpris par l'importance de la végétation et l'ampleur de la tâche pour rendre cette piste noire aux skieurs. Par exemple, de nombreux arbres avaient poussé sur les abords de la piste, réduisant son champ d'utilisation. Mais le plus impressionnant ce fut la taille et la densité de certaines arcosses à éliminer, tant sur la longueur que sur la largeur de la piste, surtout dans sa partie haute.

Néanmoins, les travaux de débroussaillage sont allés bon train entrecoupés d'une première pause à 9 heures avec café et croissants. Quelques minutes plus tard, tout le monde reprenait sa tâche, certains débroussaillaient, d'autres tronçonnaient ou élaguaient manuellement, ou bien encore ramassaient les arcosses en tas qui seront certainement brûlées cet automne (certains avançant l'idée de faire un feu pour la Saint-Jean, le 24 juin, d'autres un barbecue). A midi et demi, plus de la moitié de la tâche semblant accomplie, les partici-

pants furent conviés par Maurice Bozon à se rendre à l'Auberge du Coin toute proche, pour déguster une matouille préparée – et réussie comme toujours – par Josette Rostaing-Troux.

Une quinzaine de jours plus tard, le 23 mai, 19 participants se sont retrouvés tôt le matin pour s'attaquer à la seconde partie de cette piste. Travail de 6 heures, plus ardu à cause de la pente (dont le pourcentage permet de classer comme noire cette piste...), au terme duquel la réouverture de la piste de Tarchan était acquise. Comme quinze jours auparavant, tout ce petit monde se retrouvait chez Josette et Gérard Rostaing-Troux à l'Auberge du Coin, pour un moment de

convivialité toujours de mise à la fin de ces « corvées » bien mal nommées tant ces journées sont priées. Au cours du repas (pommes de terre farcies aux orties) fut fêté l'anniversaire de Lionel Bozon-Vialle avec, s'il vous plaît, le champagne apporté par Evelyne Rostaing-Troux (« organisatrice en chef ») et le gâteau qu'elle avait cuisiné.

Il convient maintenant de rester vigilant sur l'entretien de cette piste qui devra être réalisé par la Satvac. Au-delà de la question, récurrente, de savoir si ce travail doit être fait par des bénévoles, (lire ci-dessous), ces « corvées » attirent un nombre croissant de participants qui se sentent motivés par ce genre d'opérations. On en veut pour preuve le fait que cette année, certains, nombreux, participaient pour la première fois comme Christophe Favre-Teylaz (Le Châtelec), Armand Penz (Lachenal), Alain Delapierre (La Perrière), Valentin Moreggia (Lachenal) et Frédéric et Guillaume Poensin-Caillat (père et fils, Lachenal). Ces opérations ont également fait travailler ensemble le plus jeune de la bande, Guillaume Poensin-Caillat (14 ans), et Emmanuel (Mané) Favre-Tissot (Lachenal, 76 ans début juin !...).

Christophe Mayoux

Les arguments sont connus : de « nombreux » Villarins (dont quelques élus) ne comprennent pas pourquoi les Villarins sont conviés à des corvées – si plaisantes soient-elles – pour rouvrir des pistes (des pistes qui donc n'ont pas été entretenues puisqu'on les rouvre...) alors que ce travail devrait incomber à la Satvac ? D'autant que dans le même temps, la municipalité « lâche facilement » (ce sont toujours les mêmes qui parlent) des pénalités à cette société (on en est à quelque 0,8 million d'euros et bientôt 1,2 million) avec lesquelles elle ouvrirait des pistes (noires) sur le domaine skiable de Saint-Sorlin.

Pour les partisans de ces corvées la question ne se pose pas estimant que ceux qui débroussaillent et rouvrent des pistes de ski font plus avancer les choses que leurs détracteurs. Ce que traduisait à sa façon Maurice Biraud dans le film *Un taxi pour Tobrouk* quand il affirmait à Charles Aznavour : « *Un c... qui marche ira toujours plus loin qu'un intellectuel assis.* »

Mais avant de répondre à la question de savoir si c'est à des bénévoles villarins de s'occuper de « leur » domaine skiable, ceux-là (les partisans de ces corvées) demandent : est-ce à des bénévoles (et à des donateurs) ou à l'Etat d'organiser le Téléthon quand le sujet est un problème de santé publique ? Incombe-t-il à des bénévoles (et à des donateurs) d'organiser les Restos du cœur, quand le fond du problème reste la pauvreté et la subsidiarité qui en découlent ? Pourtant, qui songerait à remettre en cause ces deux institutions ? Mais comparaison n'étant pas raison, le débat reste ouvert.

C. M.

SIVAV

Un audit demande plus de contrôle de la délégation de service public

Il y a quelques mois, le Syndicat intercommunal des vallées de l'Arvan et des Villards (Sivav) a commandé un audit au cabinet Tourisme et stratégies (situé à Hoerdt, Bas-Rhin) afin d'obtenir un diagnostic sur le tourisme dans le massif des Sybelles et plus particulièrement sur la clientèle hiver-été, les menaces et les opportunités de développement, les différents produits commercialisés sur les Sybelles et les Albiez, les offres d'hébergements et la communication.

Le moins que l'on puisse dire est que les conclusions de ce rapport (qui aurait coûté 22 000 euros), présentées oralement fin mars aux élus, n'ont pas plu en Arvan-Villards. Pour Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban et président du Sivav, c'est clair : « *La consultante a présenté un diagnostic un peu sombre, volontairement, et je ne suis pas d'accord avec toutes ses conclusions.* » Et de s'interroger : « *Est-ce qu'elle avait des préjugés ou s'est-elle mal renseignée ?* »⁽¹⁾.

Pourtant le cursus de Mme Michèle Ulrich, l'auteur du rapport, est impressionnant dans le domaine du tourisme. Diplômée de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, Mme Ulrich, âgée de 47 ans, a été successivement directeur délégué de site et chef de projet à l'aménagement des sites dans le comité des jeux Olympiques d'Albertville (1988-1992), chargée de mission (spécialisée dans le tourisme) de la Région Rhône-Alpes (1993-1995), directrice générale de la station des Rousses (1995-2000) puis directrice de l'agence de développement touristique du Bas-Rhin (2000-2003), avant de créer son propre cabinet d'audit en 2004.

La méthode : « *J'ai testé l'ensemble du domaine du point de vue du client (...).* »⁽²⁾ Une des bases du rapport vient aussi d'une rencontre avec chaque maire des dix communes du Sivav. Une autre des forums de discussion sur Internet. Il suffit de s'y connecter pour constater qu'à longueur de saison (hivernale surtout) les critiques y sont nombreuses (domaines skiables, organisation, accueil, tarifs, etc.) et les réponses du gestionnaire pratiquement inexistantes, et comprendre que Mme Ulrich n'a pas exagéré ses appréciations.

L'audit aborde également les domaines du développement durable et

surtout de la gouvernance. Et l'auteur d'indiquer : « *Je constate qu'il existe un syndicat composé de deux communautés de communes dont l'une comprend même une commune en dehors du Sivav (NDLR : commune de Sainte-Marie-de-Cuines). A cela se superposent deux structures distinctes, Sybelles promotion et Sybelles commercialisation, qui, à mon sens, devraient constituer ensemble un seul office de tourisme. Il faut simplifier et adapter ces instances.* »⁽²⁾ Une séparation intervenue il y a quelques années (et qui avait largement fait débat) afin que les remontées mécaniques ne financent pas la commercialisation (centrale de réservations).

Mais ce n'est pas tout. Dans ses conclusions, Mme Ulrich ajoute : « (...) Les élus doivent mieux exercer, selon la loi, le contrôle de la délégation de service public pour laquelle il n'existe qu'une seule commission. »⁽²⁾ Une mesure qui semble frappée au coin du bon sens⁽³⁾.

On ne sait pas encore comment le Sivav va réagir à cet audit, ni si les élus de l'Arvan-Villards auront à débattre de ses conclusions quand la version écrite de ce rapport sera disponible (fin juin). Ce pourrait être l'occasion pour les élus, les professionnels du tourisme, et tous ceux qui en vivent, de redonner du dynamisme à un développement commun et concerté du massif.

D'autant que – suite de ce rapport ? – les exploitants ont annoncé récemment qu'ils voulaient désormais gérer seuls la commercialisation et la promotion du seul domaine skiable en excluant de la marque « Sybelles » les communes et les stations non reliées⁽⁴⁾. Une initiative que refuse Maurice Bozon, président du Sivav. Une réunion de concertation devait se tenir mi-juin pour trouver un terrain d'entente entre les élus et les exploitants en présence des représentants du conseil général.

(1) *Dauphiné libéré* (2 avril 2009).

(2) *La Maurienne* (2 avril 2009).

(3) Et prise, par exemple, par le conseil municipal de Saint-Etienne-en-Dévoluy qui, le 30 mai 2008, a signé une convention de délégation de service public avec Dévoluy Ski Développement (groupe Maulin) et, dans la foulée, a adopté une délibération « *confiant une mission à un expert comptable pour contrôler les comptes de Dévoluy Ski Développement* ». (4) *Dauphiné libéré* (3 juin 2009).



■ Chaque fin de saison hivernale, quelques Villarins ont l'habitude de faire plusieurs sorties de ski en dehors des Sybelles. Voici la photographie souvenir d'une magnifique journée passée dans le domaine des Trois-Vallées. Les lecteurs reconnaîtront la belle équipe prise lors de la pose casse-croûte. Le soir nous sommes rentrés fourbus après avoir parcouru une bonne partie de ce magnifique domaine. A refaire, l'année prochaine dans d'aussi bonnes conditions. – (Daniel Paret)

La construction de 415 lits sur le plateau du Mollaret

relance des projets ambitieux d'urbanisation

En février dernier, la municipalité de Saint-Colomban avait publiquement invité la population à exprimer ses souhaits concernant l'urbanisation de 3 nouveaux sites sur la commune : le front de neige, au Châtelet (en face de La Perrière) et en contrebas de Lachenal (*lire Le Petit Villarin numéro 147, mars 2009*).

Depuis, une soixantaine de questionnaires, distribués alors, ont été retournés à la commission communale d'urbanisme qui a pu ainsi dresser les contours des projets imaginés par les Villarins, projets qui ont été présentés publiquement le 6 juin devant une cinquantaine de personnes, en présence de Gérard Albert, expert foncier, et de Vincent Biays, architecte urbaniste, et de quelques élus municipaux (*).

En introduction, Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, a indiqué qu'outre le programme du Mollaret, le bâtiment G de la Perrière serait aussi probablement terminé d'ici la fin de l'année, une demande d'ouverture de travaux ayant été reçue à la mairie à ce sujet. Et de préciser que ces travaux de construction étant lancés, la suite de l'urbanisation de la commune pouvait alors être programmée. Prochaine étape : les desiderata des Villarins, traduits sur plan, seront exposés cet été en mairie et pourront faire l'objet d'amendements et de commentaires qui seront être recueillis sur un registre. Les projets retenus par la municipalité, qui prendront naturellement aussi en compte les vœux municipaux, seront présentés avant leur mise à l'enquête publique.

Un Villarin, dans son questionnaire, a parfaitement résumé l'attente globale des Villarins : « *Saint Colomban doit rester une station village, mais pour cela il faut un village !* ». C'est-à-dire : créer un vrai centre où les gens peuvent se rencontrer, favoriser et sécuriser les parcours piétons (par exemple entre le Chef-Lieu et le Martinan), déboiser les hameaux, etc. Mais également : aménager les espaces publics du Chef-Lieu (sécurité et esthétique), conserver des aires non construites entre les hameaux, favoriser l'activité artisanale et agricole (ferme communale), le tout dans une démarche de type haute qualité environnementale ce qui est aujourd'hui obligatoire pour toute collectivité locale qui entreprend des projets d'envergure. Tout un programme.

Concernant le tourisme, la volonté des Villarins est de limiter la capacité des hébergements à 3 000 lits touristiques (lits existants compris). Mais aussi d'améliorer le domaine skiable et surtout son fonctionnement avec la suppression des points noirs du téléski de Cuinat et de la piste de retour de l'Ouillon.

La demande est aussi de faire un effort pour « capter » la clientèle de passage en proposant aux touristes des incitations pour s'arrêter dans la vallée, d'urbaniser de façon mesurée le front de neige, d'équiper les sentiers (balisages et explications), de relier La Perrière au domaine skiable, de favoriser l'accueil des camping-cars et d'améliorer la liaison entre la gare SNCF de Saint-Avre – La Chambre et Saint-Colomban.

Pour les équipements de service, d'animations et de

loisirs, les Villarins demandent une patinoire sur la place centrale, des jeux pour enfants, un centre de remise en forme (avec sauna, jacuzzi et piscine), une garderie, le maintien de l'agence postale, un lieu de vente des productions locales, un espace d'animation pour les adolescents et un marché hebdomadaire en période touristique (un marché se tient déjà le dimanche matin sur la place de Saint-Colomban pendant la période estivale. Il serait plus délicat d'en faire un en février...), etc.

Sur les questions d'urbanisme, le « Villarin » souhaiterait que soient construits des logements (pour les saisonniers) et des résidences principales (pour dynamiser la vie locale), qu'on incite (financièrement ? administrativement ?) les propriétaires à rénover des maisons (cet avis étant très souvent exprimé), et qu'on priviliege des modes de construction groupés (de type gros chalets en pierre et bois). La demande est forte également pour améliorer le stationnement dans les hameaux.

Le programme général de développement communal qui a été présenté dernièrement traduit la synthèse des aspirations exprimées par le conseil municipal et la population (résidente et/ou d'origine). Ce qui devrait contribuer à faire passer la vallée des Villards d'une économie rurale déclinante à une économie touristique respectueuse de l'identité de la vallée, et permettre, si les équilibres financiers sont atteints (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui), de conserver (et de développer) un niveau d'équipement et de services attractif et propice à l'augmentation de la population permanente.

Le Mollaret « lancé », le schéma d'aménagement de la commune prévoit un développement tripolaire : Le Chef-Lieu, La Pierre (et le front de neige) et Le Châtelet.

Le Chef-Lieu

• Au Chef-Lieu, il faudrait renforcer l'attractivité touristique du hameau en requalifiant les espaces publics, en densifiant l'urbanisation et en y concentrant des commerces et des équipements structurants. Car la question importante reste : « Que faire après le ski ? », sachant que les grands tour-opérateurs demandent aux stations des équipements structurants qui puissent y répondre...

vant une « coupure verte » entre le vieux village et les extensions, en gérant les stationnements dans des granges à voiture (comme à La Perrière) et/ou en sous-sol des bâtiments touristiques, en valorisant un réseau d'espaces publics qui relie les différentes poches d'urbanisation et par une urbanisation raisonnée du front de neige en conservant des transparences dans les volumétries afin d'éviter un effet de barre.

Le front de neige

• Sur le front de neige, le projet comprend quatre constructions partiellement encastrées dans le talus. Les volumétries s'inscrivent dans l'esprit du bâtiment d'accueil existant. Une structure d'un à deux niveaux maximum, avec toiture-terrasse, assure une liaison construite entre les quatre volumes principaux.

Toujours concernant La Pierre, le programme de construction du front de neige comprendra des résidences, des commerces et des services (2 000 m² de SHON touristique et 500 m² de locaux pour les commerces et les services). Sur le secteur de la Bassonnette, ce sont 4 000 m² de SHON touristique qui sont concernés, le tout avec une « coupure verte » entre les nouvelles constructions et le hameau.

Enfin, des chemins piétonniers relieront les nouvelles résidences et les chemins de communication existants.

Le Châtelet

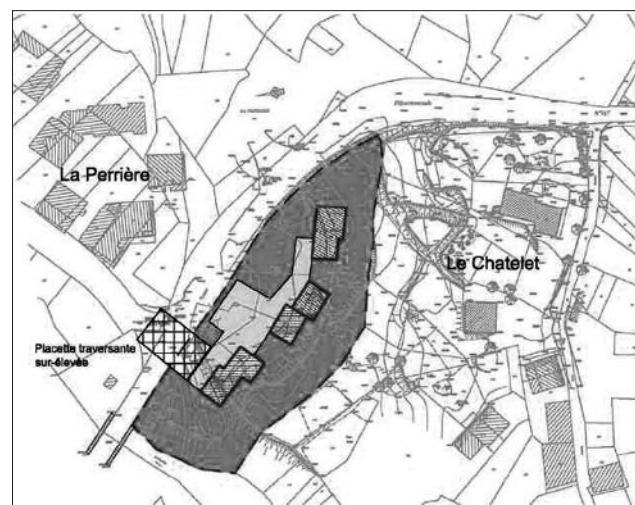
• Concernant le pôle urbain de La Perrière, ont été entérinés : construction en face de La Perrière (donc au Châtelet) pour symboliser les « portes » de la commune, bâtiments encastrés dans le talus afin de dégager un espace suffisant entre la route départementale (RD) et les constructions, volumétries à rez-de-chaussée plus 2 étages et plus combles au maximum, passage surélevé implanté au niveau des raccordements à la RD afin de ralentir les voitures et sécuriser le secteur. Le programme immobilier concernerait 1 500 à 2 000 m² SHON environ.

Lachenal

• Pour finir, en accompagnement au programme de développement touristique est prévu le développement d'une activité artisanale dans la vallée avec la création d'une zone artisanale au lieu dit Sous-la-Croix, dans le bas de Lachenal, au-dessus de la déchetterie. Cette zone concernerait 4 à 6 bâtiments maximum, selon des modalités à définir. Son accès pourrait se faire depuis la RD au niveau du feu rouge d'avalanche situé dans le virage en amont de la déchetterie.

Maurice Bozon a conclu cette présentation en expliquant que la concertation continuait en parallèle des dossiers administratifs, et que le bulletin municipal d'août tiendrait les habitants de Saint-Colomban au courant de l'avancée de la procédure.

Après son intervention, Laure Tramier a demandé à ce que le déboisement du hameau (Lachal) soit effectué, ce qui n'a jamais été fait. Réponse : l'attrait des hameaux est important mais la priorité est de faire avancer l'économie. Quoi qu'il en soit, le prochain bulletin municipal d'informations donnera la liste des travaux communaux prévus avec les dates estimées pour leurs réalisations. Gilbert Pautasso a trouvé le projet global séduisant, mais estimé qu'il manquait un espace d'accueil pour les cyclistes et les motards et plus généralement pour la clientèle de passage. Réponse : effectivement, certains jours on compte jusqu'à 100 passages de cyclistes, et



■ Le projet imaginé pour le site du Châtelet.



■ Urbanisation de La Pierre et du front de neige : un projet qui se précise.

Saint-Colomban

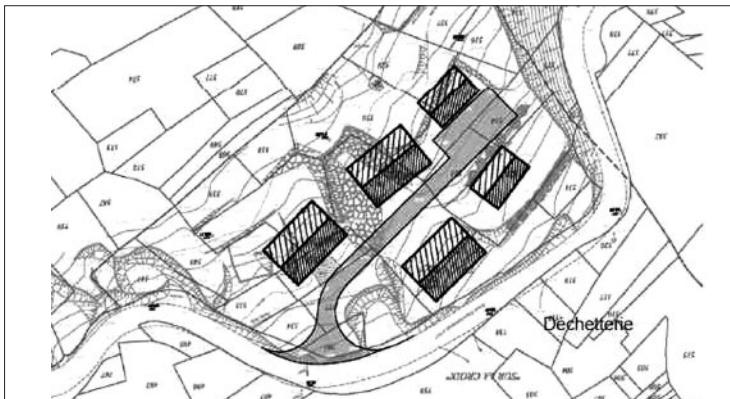
Les projets d'urbanisation de la municipalité

Suite de la page 8

autant de motos. De plus, à partir de fin mars, il y a aussi de nombreux skieurs de randonnée dans la vallée. Simon Cartier-Lange a posé la question sur l'opportunité qu'il y avait à construire des bâtiments dans une zone où l'avalanche de 1981 avait fait des dégâts. Réponse : des travaux sécurisants ont été faits, et les lieux prévus sont désormais inscrits en zone non avalancheuse au plan local d'urbanisme.

A également été évoqué le fait qu'il fallait tenir compte dans les projets des commerces existants. Qu'il fallait aussi

tenariat n'est possible que s'il y a peu de propriétaires. Cependant des réunions spécifiques pourraient être organisées pour intégrer ceux qui sont intéressés. Néanmoins, avec l'expérience, il faut de la continuité pour avancer. « *La population locale doit s'intégrer dans les projets et trouver des formules pour dynamiser la vie des villages, avec la création de gîtes par exemple* », a aussi précisé Gérard Albert. Finalement, pour aider à la réflexion, l'idée a été retenue de faire venir, lors de la prochaine réunion publique, l'Association des gîtes ruraux



■ La zone agricole et artisanale, en contrebas de Lachenal.

prévoir la création d'une brasserie car, s'il y a plus de touristes, il faudra augmenter la capacité commerciale de la commune. Maurice Bozon a précisé que les projets ne se feraien pas avant deux ans, car il fallait tenir compte des délais administratifs très longs dans ce domaine.

L'épineux problème de la maîtrise foncière a aussi été posé car qu'en sera-t-il des propriétaires ? Est-il possible de les associer à ces projets sous forme de partenariat (société civiles immobilières par exemple) avec le double avantage d'éviter des expropriations et de ne pas sortir de trésorerie...

Pour Gérard Albert, cela semble difficile car le foncier est morcelé aux Villards sans parler des successions non faites et des soucis d'indivis. Donc ce type de par-

qui expliquerait les démarches possibles. Cette réunion pourrait avoir lieu dans la 2^e quinzaine d'août, avec un bilan à la fin de la concertation, qui comprendra une présentation plus affinée des projets retenus et l'élaboration de leur planning, notamment au niveau des services de l'état (PLU et enquête publique pour sa modification). Ces projets sont maintenant sur les « rails » mais les procédures administratives, longues, font qu'ils suivront leur cours probablement jusqu'à la fin du mandat actuel.

Christophe Mayoux

(1) étaient présents lors de la réunion publique au côté de Maurice Bozon, maire, Evelyne Rostaing-Troux, Georges Favre-Bonté, Hervé Tardy, Norbert Combet, Anne-Karine Favre-Bonté et Pierre-Yves Bonnivard.

■ BRÈVE

► **CRAY BLANC.** D'importants travaux de déboisement ont eu lieu les 16 et 17 juin sur les pourtours du ravin du Cray Blanc. Acacias et frênes ont été abattus par des agents de l'ONF. A l'évidence des conceptions différentes existent quant à l'entretien nécessaire des bords du ravin. Le RTM préconisait un récépage des robiniers trop grands, par tranches, sur 3 ans, afin de laisser un couvert végétal suffisant sur la zone. M. Vauthier avait insisté sur le fait qu'aucune décharge, même végétale, ne devait être déposée dans le ravin. Les travaux menés par l'ONF ont concerné tous les arbres situés en limite de la cassure du terrain. Arbres, branchages, feuillages ont été laissés sur place, y compris en pleine pente, l'ONF pensant que cela permet de « drainer l'humidité ».



C. MAYOUX

BOUCHERIE DU MONT CUCHE
Charcuterie - Volailles - Lapins
J. FERA TRAITEUR
Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 34 01

**PAINS
PATISSERIE
SOUVENIRS**
**J.-L.
TABOURY**
Tél. 04 79 59 48 59
Spécialité marjolaine - chocolats maison
SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

COMICE AGRICOLE DE LA CHAMBRE

Berceuse, Argile et Cuivre, les 3 miss de Saint-Alban

Tous les ans, début mai, les habitants de Saint-Alban voient revenir Chantal Pacton - Darves-Blanc avec ses vaches, ses brebis et ses chèvres. Son retour symbolise pour nous tous l'arrivée des beaux jours.

Mais cette année ce n'est pas n'importe quelles vaches qui prennent leurs quartiers d'été au Planchamp, au Bessay puis dans la combe du Merle et Berceuse, Argile et Cuivre ont en effet reçu respectivement les 1^{er}, 2^e et 3^e prix dans la catégorie « génisses de 24 à 36

mois non vélées » lors du comice agricole qui s'est déroulé à La Chambre le 10 mai 2009. Les 3 belles arpencent donc leur pâture en arborant fièrement à leur cou de jolies sonnailles avec, pour la championne, un collier clouté bleu.

Ce triplé lors du comice remporté par ces 3 jolies Tarines est avant tout la reconnaissance du travail de Chantal Pacton. En effet, elle ne compte pas son

temps. Nous pouvons la croiser dès 5 heures sur les routes et le soir sa journée ne se termine jamais avant 22 heures. Pour elle ni congés, ni RTT !

Ces prix nous montrent également que nous avons encore de jeunes agriculteurs qui se battent quotidiennement pour vivre de leur métier, de leur passion.

Nous devons, en mémoire de nos Anciens, les aider à combattre « l'avalanche verte » qui envahit nos champs aux villarins.

Nous devons, collectivités, particuliers, faciliter leur installation.



■ Chantal Pacton présentant l'une de ses génisses.

Il ne faut surtout pas oublier que les touristes viennent non seulement pour les sports d'hiver mais aussi l'été pour admirer le paysage, pour randonner. L'entretien de nos vallées de montagne ne peut se faire que par les agriculteurs. Ne l'oubliions pas !

Patricia Valcke(*)

(*) Patricia Valcke est conseillère municipale de Saint-Alban.

■ BRÈVES

► **AGRICULTURE.** En marge du comice agricole de La Chambre, on a appris que l'agriculture, qui occupe 3 % de la population active mauriennaise, représenterait en Maurienne une activité de 15 millions d'euros, un chiffre à comparer avec celui des remontées mécaniques : 63 millions d'euros. Mais seulement 19 agriculteurs se sont installés entre 2004 et 2008 dont 10 concernaient des reprises.

► **SUBVENTIONS.** En application de la réglementation communautaire, (CE) n°259/2008 de la Commission en date du 18 mars 2008, les États membres de l'Union européenne sont tenus de publier un certain nombre d'informations relatives aux bénéficiaires d'aides de la politique agricole commune (Fonds européen agricole de garantie et Fonds européen agricole pour le développement rural). Cette obligation s'applique depuis le 30 septembre 2008 pour tous les bénéficiaires des paiements réalisés par l'Union européenne dans le domaine du développement rural. Et ce dispositif est étendu à toutes les aides de la politique agricole commune à compter du 30 avril 2009 [à consulter sur le site : <https://www1.telepac.agriculture.gouv.fr>]

► **PATOUS.** Début juin, un éleveur ovin de Saint-Colomban a écopé d'une amende de 30 euros suite à la plainte d'un cycliste qui, le 15 février dernier, avait fait constater par les gendarmes que 4 chiens de berger étaient sur la route à près de 500 mètres de la bergerie. A l'audience du tribunal, les éleveurs et les « anti-patous » ont échangé leurs arguments. *Le Dauphiné libéré*, dans son édition du 5 juin 2009, sous la plume de Frédéric Thiers, relate ainsi l'affaire : « *M. Émieux fait valoir que ces chiens lui sont imposés par l'État à cause de la présence du loup, et qu'il faut bien qu'il les garde toute l'année. L'hiver, ils sont dans la bergerie, mais peuvent en sortir par une trappe : "Si on les enferme, ils deviennent fous". Le ministère public en convient, mais remarque qu'aucune clôture n'empêchait les chiens de sortir du périmètre de l'exploitation. Malgré les explications d'Alain Émieux (terrain en pente, difficulté à clôturer l'hiver à cause de la neige), une amende de 100 euros est requise. Le tribunal, on l'a vu, n'est pas allé aussi loin. Pour motiver la condamnation, il a relevé que certes, le code rural a exclu de la contravention de divagation (punie d'une amende maximale de 150 euros) les chiens de garde et de protection des troupeaux : leur métier est justement de divaguer. Encore faut-il, pour que cette exception s'applique, que l'animal soit dans une action de protection, ce qui n'était pas le cas puisque le troupeau était à l'abri dans sa bergerie. Dans cette situation, il appartient donc au propriétaire de prendre les mesures nécessaires pour que les chiens ne s'éloignent pas de sa propriété.* »

► **AFP.** L'association foncière pastorale intercommunale (AFPI) travaille actuellement sur la mise en conformité de ses statuts, conformément au décret du 3 mai 2006. Un projet préparé par le service d'économie alpestre de la chambre d'agriculture a été étudié au conseil syndical du 20 juin 2009. Après quelques modifications proposées par le conseil, il sera présenté à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le samedi 31 octobre 2009, à la suite de l'assemblée ordinaire de l'AFPI. Les travaux d'amélioration des espaces pastoraux (secteurs d'En Haut la Vie, de Pré Belliet et de Cray Tornay) auront lieu à partir du début du mois d'octobre : après appel d'offres, ils ont été confiés à l'entreprise AEMV (de Peisey Nancroix), qui a déjà travaillé à deux reprises pour l'AFPI.

Histoire d'une famille villarinche

2 - L'époque des déclins

Le XVIII^e siècle est une époque charnière aux Villards. La société villarinche est devenue presque exclusivement paysanne : tout repose sur la terre et surtout sur la vie pastorale, et plus encore sur l'émigration hivernale qui, seule, permet d'agrandir les propriétés et les cheptels et qui fut l'un des piliers de l'économie villarinche.

Les nobles, d'ailleurs à demi-paysans, qui dominaient le pays au XVI^e siècle, ont disparu au XVII^e siècle, cédant la place aux notaires, qui vont jouer un rôle capital jusqu'au milieu du XVIII^e siècle.

Mais au cours du XVIII^e siècle la puissance des notaires s'amenuise. La cause en est l'essor de l'émigration hivernale qui profite de l'épanouissement de l'économie française. Le mercier, le colporteur peuvent alors ramener de leurs campagnes de substantiels bénéfices.

Dès lors les Villarins peuvent se passer du notaire-banquier et il est symp-

tomatique de voir, dans les actes notariés, décroître fortement les obligations et autres prêts d'argent. Si bien qu'à la fin du XVIII^e siècle il n'y a plus qu'un notaire aux Villards. Ainsi, à la domination des nobles, puis des notaires, succéda, après 1750, celle des marchands.

Dans la seconde partie du texte inédit que nous publions ci-dessous, écrit en 1968, Pierre Bozon décrit toutes ces évolutions à travers l'histoire d'une famille particulière : les Bozon.

AVERTISSEMENT : ce texte a été transcrit par Alain Bozon (Le Bessay) qui a également rédigé les notes placées à la fin de l'article. Malgré des lectures attentives et répétées, des mots (mis en italique et placés entre crochets) sont incertains tandis que d'autres sont restés illisibles. Nous remercions Mme Simone Bozon de nous avoir autorisés à publier ce texte.

DU MAÎTRE DES TROUPEAUX AU MAÎTRE D'ECOLE

A la mort de Polycarpe Bozon, en 1799 ou 1800, ses trois fils, Michel, Etienne et Benoît demeurent dans les maisons paternelles de La Sausse où leur mère, Barbe, meurt à 80 ans, le 20 août 1808.

Michel, d'ailleurs, était déjà mort en novembre 1806, suivi un mois plus tard par sa femme. Ils avaient élevé deux garçons : Joseph et Paul François et deux filles, Etienne et Antoinette. Joseph meurt à Lyon en 1811, alors qu'il était marchand colporteur. En 1816, les trois survivants vendent leur demeure de La Sausse à leur oncle Etienne pour la somme de 600 francs. Etienne était mariée à Blaise Mollaret, de La Sausse, et Antoinette à Etienne Paret-Dauphin de Nantchenu. Quant à Paul François, il disparaît des Villards.

Benoît ne semble pas avoir bien réussi car il vend des terres entre 1827 et 1835, notamment une terre au Châtelet à son neveu Colombe, fils d'Etienne, et d'autres à Benoît Martin-Culet. Il eut deux fils, Etienne resté célibataire, et Polycarpe, né en 1806, qui se maria avec une Martin-Culet et sans doute émigra aux Roches. Marchand colporteur en 1851, il a un passeport pour Valence. Il meurt avant 1867. Il eut trois fils dont deux célèbres par leur taille élevée : Etienne, dit le « grand Etienne », Joseph, dit le « grand garde », et Jean-Pierre.

En définitive, le plus important des fils de Polycarpe fut Etienne que nous voyons en 1816 acheter la maison de ses neveux à La Sausse. Il dut récupérer probablement la majeure partie des terres de son père. Il prêtait d'ailleurs volontiers de l'argent : ainsi en 1818, Colombe feu Claude Paret-Métaz, pour s'acquitter de la somme de 286 livres neuves qu'il devait à Etienne, lui remet un pré en Bellard, plus un abert⁽¹⁾ et des pâturages aux Brays, jusqu'à ce qu'il puisse s'acquitter. Et cela à la suite d'un jugement. Ce qui prouve l'apréte d'Etienne et plus peut-être encore de sa femme Angélique Frasson-Gorret qui a dû apporter aux Bozon le tempérament rusé et retors qu'on retrouvera chez ses descendants.

Mais en 1825 le couple (Angélique étant déclarée [mot illisible] en ses droits) doit consentir une vente à réméré pour 4 ans en faveur de négociants grenoblois afin de libérer leur fils Esprit Joseph, alors âgé de 24 ans, en prison pour dettes. Il s'agit de nombreux immeubles, évalués 1 000 livres, situés à La Sausse, et un [bâtiment] confiné du nord, du sud et de l'ouest par Colombe Frasse (actuel bâtiment Long).

Etienne mourut sans doute vers 1830, ayant de peu dépassé 70 ans. Il avait eu de très nombreux enfants.

Plusieurs étaient morts en bas âge : ainsi Cécile, décédée en 1792 à moins de 2 ans, Benoîte morte en 1807 à 9 ans, Jean-François mort en 1809 à 2 mois. Il est à remarquer qu'à cette date Etienne avait 52 ans et sa femme 48 ans ! et qu'ils étaient mariés depuis 24 ans.

Outre ces trois enfants morts jeunes, ils eurent deux filles et trois garçons. Les premières sont Françoise qui épousa Antoine Mollaret, et Antoinette qui se maria avec Joseph Frasson-Botton, originaire de Valmaure où son grand-père était venu gendre d'un Pepey (Claude feu André). Ce fut cette union qui amena Joseph Frasson-Botton à La Sausse où il s'installa à la maison actuellement Long. On remarque que ces mariages se font dans des familles beaucoup plus modestes qu'autrefois, signe de moindre considération, Etienne marquant la stabilisation de la famille après l'ascension, contrairement à ses cousins de Valmaure qui continuent leur marche en avant.

L'aîné des garçons s'appelait Pierre. Il naquit en 1793 et il mourut vers 1870. Il fut marchand colporteur comme tous les siens et probablement en Bresse, fief traditionnel des Bozon, puisque plusieurs actes le mettent en relation avec des marchands de Lyon. Pas tou-

jours de façon bien honnête : en 1827, il doit abandonner pour 2 ans une terre de 8 ares à La Sausse pour payer ses dettes envers une maison de Lyon. Décidément la famille permet de drôles de moeurs. Pourtant, Pierre n'était pas démunie d'argent puisqu'il achète 1 mulet, 300 livres, à son beau-frère Joseph Frasson-Botton et promet de payer 896 livres de dettes à celui-ci en

1830. Pierre est surtout demeuré célèbre sous le surnom de « la luronne » que lui valent son ardeur et sa force herculéenne. « Je suis luron dans l'âme. Je réponds à qui me réclame » avait-il crié un jour en frappant du poing la table du cabaret où il avait rencontré de nombreux antagonistes. C'était au surplus un géant, qui se livrait volontiers à la contrebande par les cols [mot illisible] des 7 Laux entre la France et la Savoie. Mais un jour, deux douaniers, alors en résidence à la maison de noble Martin à Lachenal, vinrent pour l'arrêter. Il se saisit de l'un et de l'autre avec chacune de ses puissantes mains et il les cogna l'un contre l'autre. La légende raconte que, lorsqu'il les relâcha, l'empreinte des doigts était inscrite sur la peau des malheureux fonctionnaires.

Pierre habitait la Cochette et il ne laissa qu'une fille, Angélique, née en 1816, qui épousa Antoine Favre-Trosson de Valmaure dit « Antoine du Blanc », et fut la souche des Favre-Trosson de la Cochette. Esprit Joseph naquit en 1801 et mourut en 1870-75. Il épousa Ambroisine Frasson-Botton, soeur de Joseph, si bien que ses descendants porteront le surnom de Brazon. Il eut des filles, dont l'une mariée à un Lambert du

Châtelet, et un fils, Antoine, bon marchand en Matheysine, mort en 1879. Esprit Joseph avait la montagne du Plan du Suet, si bien qu'il possède en 1867 23,50 ha et est un gros propriétaire (plus de 50 francs de revenu cadastral). Son fils héritera des 15 ha de Joseph Frasson-Botton, si bien qu'il sera à la tête de 38 ha, une des grosses fortunes foncières du pays.

Le 3^e, Colombe n'est pas non plus un être banal. Né en 1806, mort en 1888, il était grand, d'après un passeport, et marqué par la petite vérole. Il fut d'abord lui aussi marchand en Bresse puisqu'il est arrêté sans passeport en 1835, avec son cousin Etienne, à Pont-de-Beauvoisin. Mais le maire Emmanuel Martin-Frères, d'ailleurs apparenté, donne d'excellents renseignements (parfaits honnêtes hommes). Cependant, il ne semble pas qu'il fut doué pour le commerce, ou peut-être n'aimait-il pas beaucoup quitter son pays. Ainsi on le voit par la suite contrebandier, utilisant les passages du Gleyzin d'autant plus facilement qu'il allait [en montagne] à l'Orcelle. Surtout, c'est un homme instruit et habile, et l'hiver il se fait maître d'école dans son écurie de La Sausse. Tout cela ne rapporte guère et Colombe Bozon [mot illisible] propriété (1,75 ha, 9 ha en communaux) [mot illisible] de l'hoirie paternelle ayant échu à Esprit Joseph. Et il doit se contenter d'un chalet sur communal, situation plus que modeste. Et pourtant il tient une jolie place parmi ses concitoyens : il est consulté comme expert, par exemple vers 1855 [mot illisible] pour un frère Sallier de Grange-Neuve. C'est que, outre son instruction, il est célèbre pour sa ruse et fort redouté puisque son souvenir ne sera pas encore effacé 50 ans après sa mort. Ses mots, de même, sont restés dans les mémoires. Ainsi au [mariage] de sa fille Philomène, en 1870, il dira à son gendre : « Faire [mot illisible] et bien jouir, mon ami [mot illisible]. Je m'en vais [mots illisibles] quand tu pourras [mots illisibles] ». Car ce maître d'école affectait de parler français, autre originalité.

Il avait épousé Félicité, fille de Sébastien Jamen, de Lachal, descendant d'une riche et illustre famille du XVIII^e siècle mais elle aussi appauvrie. De ce mariage naquit 7 enfants : Joseph (1836-...), Angélique (1837-...), Etienne (1842-1904), Sébastien (1845-1915), Marie-Joséphine (1848-1927), Philomène (1850-...), Séraphin (1855-...).

Il lui arrive même d'être gêné financièrement. En effet, il vend, en 1866, à Pierre Bozon-Maréchal, une terre de 10 ares au Reposoir plus une grange à réméré d'ailleurs. Ces immeubles seront [rachetés] en 1869 par son fils Sébastien pour 700 francs, mais Colombe s'en fait donner la jouissance, en [terre] sans doute pour favoriser son fils ou bien pour se protéger lui-même.

DU NOTARIAT AU RAMONAGE

Seuil garçon de Louis Frasse, Colombe, né en 1780, avait donc 8 ans à la mort de son père. Suivirent les temps de l'invasion française qui l'empêchèrent peut-être de recevoir un minimum d'enseignement puisqu'il demeura illettré. Mais il continua d'exploiter la propriété familiale ainsi [que] la maison de Lachenal et la montagne du Col du Glandon. Par contre, la montagne des Esserts avait passé à d'autres



■ Le bâtiment Long, à La Sausse (derrière les bosquets du 1^{er} plan).

C. MAYOUX

main, peut être d'ailleurs alliées, celles de Louis Tronel. Il est probable aussi qu'une soeur de Colombar, Marguerite, ait épousé Jean-François Paret-Peintre du Martinan, dont elle eut un fils, Colombar, venu s'installer à Lachenal où il sera un des principaux notables vers 1860.

Colombar Frasse épousa une fille de Lachenal, Jeanne Louise Favre-Mot, dont la famille possédait un chalet au Sapey, donc sur la route du Col du Glandon. Il en eut au moins 3 fils : Louis, Grégoire, et Aimable, celui-ci sans doute fils du père, frère de son grand-père. Comme son père et son grand-père, Colombar mourut jeune puisqu'il est décédé en 1826. Il n'avait donc pas 45 ans. Il mourut d'ailleurs avant sa mère, dont le testament date de novembre 1826. Il est sûr que, dans ces conditions, la famille Frasse ne pouvait que péricliter.

On ne sait rien de Louis Frasse, l'aîné, sinon qu'il obtient procuration de sa mère en 1826. Grégoire, né en 1812, et Aimable se partagèrent les propriétés, les bâtiments et les chalets par moitié. En 1887, Grégoire est inscrit pour près de 6 ha, auxquels s'ajoutent sans doute 1,5 ha de communaux, ce qui fait que la propriété paternelle devait avoisiner les 15 ha. Après 1870, la propriété d'Aimable fut vendue à Grégoire Quézel, de Lachenal.

Grégoire Frasse épousa Rosalie Paret-Solet, fille de Jean, du Martinan, ayant un chalet Sous-le-Col d'en bas. Il s'agissait d'un mariage d'amour, les deux jeunes gens ayant certes l'occasion de se fréquenter aussi bien à la montagne, l'été, où ils voisinaien presque, que l'hiver où ils habitaient deux villages proches. En attendant, l'arrière-petit-fils de notaire, émigrerait, pendant la mauvaise saison, comme ramoneur et homme de peine dans le Midi languedocien.

Les Paret-Solet étaient une famille estimée mais relativement modeste, puisque Colombar Paret-Solet, frère de Rosalie, est crédité de plus de 8 ha en 1867, dont les trois quarts sans doute étaient constitués par le « montagnage » de Sous-le-Col, en indivision avec les deux autres partenaires, Nicolas Pepay et Colombar Paret-Peintre.

De cette union naquirent 6 enfants : Jean-Baptiste, Colombar, Jacques, Séraphin, Louis et Virginie, l'unique fille et dernière de la famille. Tout jeunes, les garçons durent partir au ramonage, à pied, le long des routes sans fin qui conduisaient vers le lointain Midi. Et ainsi se raconte l'anecdote du jeune Colombar.

Cela se passait vers 1856. Il avait alors 9 ans et était parti sous la direction d'un maître ramoneur qui l'emmenait avec une escouade d'autres enfants, grimper les hautes cheminées des maisons du Midi, quelque part vers Béziers. Sa mère retint ses larmes pour le servir bien fort dans ses bras, en lui recommandant d'être très courageux et de faire de son mieux pour passer le long hiver, à la dure école du ramonage et même de la mendicité. Et puis, les voila partis vers le col du Glandon où, cet été encore, il gardait joyeusement les vaches pendant que sa mère préparait la bonne matouille ou les taillons⁽¹⁾ à la crème. Car l'itinéraire passait par le plus court : le col du Glandon, la combe d'Olle, le pas de la Coche, le Grésivaudan, Grenoble, puis les routes du Midi.

Dans l'après-midi, la mère Rosalie se lamentait encore dans sa grange et se parlait tout haut : « Où donc est-il maintenant mon pauvre Colombar ? A-t-il déjà bien mal aux pieds ? » et ainsi de suite... « Pleurez pas, mère, je suis là ! », Rosalie sursauta, et c'est bien vrai : son Colombar est là devant elle qui lui saute au cou. Il avait eu trop de chagrin pour continuer à suivre la troupe qui s'en allait [gaillardement] vers juin et, quelque part, à la moitié de la Coche, il se laissa peu à peu distancer. Les autres, pensant qu'il satisfaisait un besoin naturel, ne l'attendirent pas, persuadés qu'il rattraperait aisément. Mais lui prit les jambes à son

coup et remonta, joyeux, la combe d'Olle, déserte en cette fin septembre et toute dorée, salua en passant le chalet familier du col du Glandon, puis plongea vers le chalet de l'oncle Paret-Solet et galopa, un peu anxieux tout de même, vers la maison de Lachenal. Là, il ne sut que faire, et pour la nuit se cacha dans la grange. Et, bonheur, les lamentations de sa mère lui fournirent l'occasion de se montrer. Bien sur Rosalie le gronda, car elle pensait que le patron serait fort ennuyé de l'avoir perdu, et puis que faire de Colombar cet hiver, une bouche de plus à nourrir et l'argent était rare. Enfin, tant pis, il irait à l'école et partagerait les pommes de terre et le pain. Quant au père Grégoire, déjà parti lui-même, il n'apprendrait l'escapade de son fils qu'au printemps. Dans cette affaire, Colombar avait révélé un des traits du caractère de sa famille, l'audace et la hardiesse indomptable qui le caractériserait lui et ses frères plus tard.

Grégoire Frasse, cependant, était loin de faire fortune et se contentait de vivre, en faisant grandir sa nombreuse famille. Encore qu'il fut loin d'être des plus pauvres de Saint-Colombar puisqu'il fait partie de la moitié des familles qui possèdent une montagne, et celle-ci, bien que réduite de moitié par rapport à celle de son père, lui permet cependant de bons revenus.

Il n'empêche que l'argent ne devait pas tarder à manquer puisqu'on voit Grégoire emprunter de l'argent et hypothéquer ses biens en faveur de Colombar Paret-Peintre, l'un des plus riches personnages de la commune, et de ses fils, vers 1860. Puis il perdit sa

femme vers 1875 et il se remaria avec une de ses cousines, Joséphine Favre-Mot. A ce propos, il fit plus tard cette réflexion : « Mon remariage, ce n'est pas une union mais une association », montrant par là toute la différence qu'il faisait entre sa nouvelle épouse et la femme de sa jeunesse dont il avait été très épris. Ses fils cependant

s'abrupts de Palafrey sur l'envers de la combe d'Olle. Tout à coup, s'étant placé entre les deux adversaires, il les attrapa l'un et l'autre par une jambe et plongea vers le bas à toute allure, traînant les malheureux comme des fagots. Arrivé au bord du Bramant au cours profond et rapide, il lâcha ses victimes et leur demande goguenard, s'ils voulaient continuer la dispute ou aller se rafraîchir dans le torrent. Les trois autres frères étaient tout aussi redoutables, forts et très agiles : Jacques, devenu plus tard cheminot à Béziers, avait appris la boxe française dont il fut moniteur et, à plus de 70 ans, après la guerre de 14, il était encore d'une souplesse inégalée. Et quant à Colombar, ne disait-on pas que déguisé en femme il avait [ruiné] de telle sorte en usurier bien connu qu'il abrégea ses jours ?

Quant à Virginie, elle fut se [venger] d'un amour qui se termina mal. Seule fille et dernier enfant de Grégoire, elle était gâtée, d'autant plus que sa mère la laissa orpheline encore jeune. Vers sa vingtième année, elle s'éprit d'un grand et beau jeune homme de Lachenal, Benjamin Tronel, fils d'un riche marchand propriétaire, Louis Tronel. L'idylle dura assez pour que, fait rare à l'époque, la jeune fille succombe aux tentations du séducteur et devint enceinte. Mais la riche famille Tronel méprisait ces Frasse misérables dont personne se rappelait plus que les ancêtres étaient des notaires, et on interdit à Benjamin d'épouser Virginie. Elle mit au monde en 1879 un fils qu'elle appela Jacques Benjamin. Quant au père ; il s'expatria à [mot illisible] avec ses frères où il accumula une fortune. Il ne se maria jamais, revint plus tard s'installer à Saint-Etienne-de-Cuines, fit marier sa nièce à son fils naturel et leur légua une grande partie de ses biens. Cinquante ans plus tard, il revint à nouveau Virginie, devenue veuve, après avoir donné le jour à de nombreux enfants, et il lui proposa de l'épouser. « C'est trop tard maintenant, lui dit-elle, il fallait avoir ce courage il y a cinquante ans ! ». Elle avait épousé en 1884 Sébastien Bozon, et celui-ci régla d'un seul coup les dettes de son beau-père, soit 1 600 francs en se faisant vendre la montagne du Col au prix de 2 000 francs⁽²⁾.

Grégoire mourut en 1894 âgé de 82 ans. A l'exception de Colombar, qui resta au pays et bâtit à Lachenal, ses quatre autres fils s'expatrièrent dans le Midi, Séraphin à Toulon, Jacques à Béziers, Jean-Baptiste et Louis à Marseille. Seul Séraphin semble avoir assez bien réussi comme employé de commerce dans le grand magasin des Bozon-Verduraz à Toulon.

Pierre Bozon

(1) « Un abert, des arbés = habitat temporaire d'été en montagne. Une fruste cabane ou certaines mieux construites, « sur le modèle de l'habitat permanent, à soubassement de pierres et carcasse de bois en deux étages, sous un toit de chaume descendant jusqu'à terre. C'est le logis des hommes. Un deuxième bâtiment reçoit mulet, vaches, basse-cour : c'est la jasse, mais cette étable sommaire n'est pas voûtée, quoique surmontée d'une grange encapuchonnée aussi d'une couverture de chaume (...). A proximité sont encore deux sortes de caves : le fridet, installé sur un ruisseau ou une source fraîche, pour conserver les laitages, et le setour, qui abrite les fromages. »

Cf. PIERRE BOZON, La vallée des Villards. Les travaux et les jours dans une haute vallée de Savoie, Edition des Imprimeries réunies, Chambéry, 1982, page 76.

(2) « Les pommes de terre sont devenues une des bases fondamentales de la nourriture lorsque à la fin du XVII^e siècle elles ont été introduites, remplaçant non seulement le millet, mais, en bonne partie également, les choux, les raves et les légumes secs, permettant de surcroît l'engrassement d'un porc. Elles sont entrées dans la préparation ordinaire des soupes et des plats variés. On les consomme rondes, c'est-à-dire en robe des champs, sautées à la poêle, en potée avec choux et lard, en taillons avec du lait ou de la crème, et, enfin, sous la forme de matouille, le mets le plus célèbre des Villards. C'est une purée épaisse, accommodée avec beaucoup de beurre et de fromage non fermenté, dont la pâte molle se mêle aisément aux patates, assaisonnée enfin d'oignons frits. La matouille est un plat de résistance qui cale bien l'estomac et dont les Villarins exilés conservent la nostalgie. »

Cf. PIERRE BOZON, La vallée des Villards. Les travaux et les jours dans une haute vallée de Savoie, Edition des Imprimeries réunies, Chambéry, 1982, page 66.

(3) Sébastien Bozon et Virginie Frasse seront les grands-parents paternels de Pierre Bozon (1921-1986), maître de conférence à la faculté des lettres et des sciences humaines de Saint-Etienne, auteur de la présente étude.



■ L'alpage du Sapey au début du XX^e siècle.

étaient devenus de beaux hommes, de vrais tigres, redoutés pour leur force et leur amour des bagarres, Louis surtout, qui s'était fait une spécialité des rixes, prenant volontiers la défense de copains plus faibles, s'essayant aussi à des exploits célèbres : ainsi, sur le col, il se [chargea] d'un bât chargé de ses deux ballons de foin, plus le « plan de bât », au moins 150 kg, qu'il porta tranquillement. Une autre fois, à Saint-Etienne-de-Cuines, il aida au déchargement de lourds fardeaux, soulevant à lui seul ce que deux hommes ne pouvaient. Lors de la fête des conscrits de sa classe, en 1875, il les provoqua tous en duel et tous se désistèrent sauf un, qui est par hasard [mot illisible] Séraphin fils de Colombar Bozon. Celui-ci rétorqua, à l'instar de son oncle Pierre, le célèbre « la luronne » : « Je suis le petit, mais je ne te crains pas » et Louis Frasse se le tint pour dit, car savoir ce que mijotait ce rusé fils à Colombar [« Pouli »]. Séraphin également est devenu célèbre pour ses tours, en Rieuclaret notamment, où il était devenu montagnard par son mariage avec la fille d'Etienne Long. Les gens de ce village de chalets avaient souvent des difficultés avec les bergers provençaux qui transhumaient leurs moutons, de l'autre côté de l'eau d'Olle, car les [mot illisible] ignoraient volontiers les limites, surtout d'ailleurs celles des Villarins.

Un jour, exaspérés, les Provençaux firent verbaliser le bétail villarin. Alors, une nuit, Séraphin suggéra aux autres montagnards d'aller querir les ânes transhumants qui se reposaient paisiblement vers Grand-Maison et de les amener sur les terres de Savoie. Le lendemain, les bergers cherchant leurs ânes se virent accueillis de belle façon et durent à leur tour rembourser l'amende payée précédemment par les Villarins.

Une autre fois, Séraphin se livra à des [missions] plutôt [dignes] avec deux bergers au sommet des ver-

Pierre-Yves Bonnivard, vice-président de la communauté de communes dénonce un fonctionnement qui pourrait conduire à la disparition de la CCVG

A la fin de la réunion du conseil de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG), le 5 juin dernier, Pierre-Yves Bonnivard, vice-président de la CCVG et conseiller municipal de la commune de Saint-Colomban, a indiqué qu'il avait adressé (le 17 mai 2009) une lettre à Norbert Combet, président de la CCVG, pour faire le point sur le fonctionnement de la structure intercommunale, un peu plus d'un an après les élections municipales de mars 2008, et « formuler un certain nombre de propositions ».

Dans cette lettre (*lire le texte intégral ci-dessous*), Pierre-Yves Bonnivard affirme, en substance, que la CCVG ne fonctionne pas démocratiquement et qu'elle souffre « d'une absence de suivi » préjudiciable dans le domaine des finances et dans celui de la gestion des employés intercommunaux par exemple. Pierre-Yves Bonnivard dénonce également un manque de concertation, entre la présidence et les conseillers communautaires et entre la CCVG et les communes membres, qui pousseraient ces communes, notamment celles de Saint-Alban et de Sainte-Marie-de-Cuines, à rechercher « ailleurs » les conditions de leur développement.

Selon lui, ces démarches mettraient en péril l'existence même de la CCVG et donc la possibilité pour les

communes membres de récupérer une partie importante de la taxe professionnelle liée au barrage de Grand-Maison (*lire page 13*).

Sur ce point, Pierre-Yves Bonnivard écrit très clairement : « *Créée avant 1992, et bénéficiant ainsi de dispositions fiscales avantageuses qui n'existent plus aujourd'hui, vous comprenez aisément qu'il serait catastrophique pour les communes membres de modifier le périmètre (et donc la fiscalité par le biais de la taxe professionnelle) de la CCVG pour des seules raisons de fonctionnement* »

Ce « coup de tonnerre » n'éclate pas dans un ciel serein. En octobre dernier, déjà, Claude Bérard, conseiller communautaire et conseiller municipal de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines, avait, le premier, dénoncé, dans une lettre adressée à Norbert Combet, le fonctionnement de la CCVG (*Le Petit Villarin* numéro 146, décembre 2008). Et Pierre-Yves Bonnivard lui-même aurait informé récemment (9 mai 2009) le conseil municipal de Saint-Colomban de cette situation pour tenter de contenir les critiques (et de trouver des solutions) à l'intérieur du cercle des élus dont est issu le président de la communauté de communes.

Ces réactions interviennent au moment où les com-

munes du canton de La Chambre discutent – au sein du Syndicat intercommunal à vocation multiple (Sivom) – pour se regrouper au sein d'une communauté de communes à créer (*lire page 14*) et alors que Maurice Darves-Bornoz, maire de Saint-Alban, recherche, avec l'appui de M. Bouvard, député de Savoie et vice-président du conseil général de Savoie, une solution qui permettrait aux communes villarinchères d'intégrer cette nouvelle communauté de communes tout en conservant le bénéfice du produit de l'écrêtage (*lire page 13*).

Le lendemain de son intervention au conseil de la communauté de communes, Pierre-Yves Bonnivard est intervenu en ouverture de l'assemblée générale de l'association Saint-Alban 2008 (qui regroupe les 4 élus de l'opposition du conseil municipal de Saint-Alban et leurs sympathisants) pour tenir ses membres informés des éléments de ce dossier.

En rendant le débat public, Pierre-Yves Bonnivard espère que les Villarins ne laisseront pas se défaire pour des raisons contestables une structure qui, certes, actuellement ne fonctionne peut-être pas correctement mais qui, dirigée de manière concertée et cohérente, reste pour lui un instrument indispensable pour le développement du pays villarin.

DOCUMENT : LA LETTRE DE P.-Y. BONNIVARD

« Il serait catastrophique pour les communes de modifier le périmètre de la CCVG »

Voici le texte intégral de la lettre que Pierre-Yves Bonnivard a adressée à Norbert Combet et dont une copie a été envoyée aux conseillers municipaux de Saint-Alban, Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines.

« Monsieur le Président,

Par ce courrier, je souhaite faire le point sur le fonctionnement de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG), dont j'ai avec vous la responsabilité depuis maintenant un peu plus d'un an, et formuler un certain nombre de propositions.

Je rappellerai tout d'abord la lettre qui vous a été adressée le 7 octobre 2008, soit six mois après notre élection, par M. Claude Bérard, 1^{er} adjoint au maire de Sainte-Marie-de-Cuines et conseiller communautaire de la CCVG. Dans son courrier, M. Claude Bérard « déplorait » que la CCVG ait refusé, lors du conseil communautaire du 18 août 2008, de verser une subvention exceptionnelle de 2 500 euros afin de boucler le budget d'un projet pédagogique de l'école de Sainte-Marie-de-Cuines. De plus, il « constatait que peu ou pas de rubriques » concernaient la commune de Sainte-Marie-de-Cuines dans les ordres du jour de nos réunions. Les différents points abordés par notre collègue l'amenait ainsi « à faire un constat négatif de notre instance communautaire ». M. Claude Bérard attendait « de vous et du conseil que vous présidez, des décisions fondamentales et concrètes en ce sens ».

Aujourd'hui, huit mois après ces remarques, il me paraît qu'elles n'ont pas été prises en compte, tout comme non pas été prises en compte celles dont je vous ai fait part oralement à plusieurs reprises. Et d'après les propos tenus par quelques hauts responsables et différents conseillers des communes membres, actuellement, le bilan de la CCVG souffre d'un suivi insuffisant, voire d'une absence de suivi des trois piliers essentiels au bon fonctionnement de la

structure : gestion, finances, et employés.

Des décisions impliquant la collectivité continuent à être prises sans consultation d'un autre élu et du conseil dans son ensemble. Je peux citer par exemple, dans la période récente :

- le choix du personnel saisonnier pour les emplois verts d'été et les périodes d'embauche ;
- les décisions prises quant au déboisement à entreprendre sur la commune de Saint-Colomban-des-Villards entre les garages Girard au Martinan et les Apaluds avant le Chef-Lieu et dont le devis dépasse les 7 000 euros TTC ;
- les investissements prévus pour un nouveau revêtement du plan d'eau de Saint-Colomban et dont le seul devis demandé atteint la somme de 64 000 euros TTC ;
- la volonté d'acquérir un nouvel engin polyvalent pour le fauchage et le déneigement et dont l'unique devis s'élève à 168 000 euros TTC.

L'instance communautaire comporte pourtant trois communes qui doivent être considérées comme des partenaires. Afin de favoriser un fonctionnement démocratique, où l'avis de tous est demandé, les conseils devraient être beaucoup plus fréquents : il est bien difficile, avec une réunion programmée par trimestre, de faire le point sur les trois mois passés et d'anticiper ce qui pourrait se produire dans les trois mois à venir.

L'année 2009 reste encore une année serrée au niveau budgétaire, avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de seulement 6 550 euros. En lien avec notre situation de trésorerie, la banque Dexia nous avait vivement recommandé de ne réaliser que les travaux de l'ancienne école du Premier-Villard sur Saint-Alban cette année. Les devis cités précédemment dépassent déjà à eux seuls 239 000 euros TTC.

Aujourd'hui, la commune de Saint-

Alban est financièrement laissée pour compte, tandis que Sainte-Marie perçoit sa dotation de compensation mensuelle. On ne peut s'en satisfaire. Les situations financières devraient être vues régulièrement avec les vice-présidents, ou avec des élus compétents, au moins une fois tous les quinze jours.

La CCVG emploie deux employés communautaires. Leurs services doivent bénéficier aux habitants de l'ensemble du périmètre de la communauté et être dans chaque commune un appoint aux employés communaux. Or de graves dysfonctionnements sont mis en évidence entre les équipes. Par exemple, chaque employé communal de Saint-Colomban et de Saint-Alban se retrouve seul pour les travaux qui lui incombent. Ainsi chaque commune tente de trouver des solutions pour la réalisation des travaux, avec un emploi saisonnier pour Saint-Colomban par exemple.

Les employés communautaires ne peuvent travailler sans ligne directrice, voire sans règlement. Des réunions de travaux hebdomadaires afin de faire le point sur ce qui a pu être effectué la semaine et ce qu'il y a à prévoir semblent indispensables. Il paraît aussi justifié que les employés n'aient à faire qu'à un seul élu responsable pour éviter les contredires.

Dans la lettre citée ci-dessus, M. Claude Bérard indiquait regretter « d'avoir à faire un constat négatif » du fonctionnement de la communauté de communes, et ajoutait que celle-ci ne pouvait être « sauvegardée que si l'on accorde un intérêt particulier aux enjeux de nos communes et à leur participation dans la CCVG ».

C'est bien là l'enjeu des dysfonctionnements que je dénonce aujourd'hui. Soit nous réussissons à faire fonctionner démocratiquement la CCVG en débattant sereinement et régulièrement des problèmes qui se posent en développant notamment le travail des commissions et

en donnant des délégations aux vice-présidents, et alors les communes membres trouveront un intérêt particulier à rester ensemble dans cette structure. Soit elles iront chercher ailleurs les voies de leur développement. Dans ce second cas, quels que soient les montages imaginés (CCVG élargie, intégration dans une communauté de communes voisine), la fiscalité devrait très probablement être revue au détriment de l'intérêt des communes actuellement membres de la CCVG. Par exemple, en cas de dissolution de celle-ci, il en résulterait, pour les trois communes membres, une perte financière sèche de quelques 870 000 euros.

Créée avant 1992, et bénéficiant ainsi de dispositions fiscales avantageuses qui n'existent plus aujourd'hui, vous comprenez aisément qu'il serait catastrophique pour les communes membres de modifier le périmètre (et donc la fiscalité par le biais de la taxe professionnelle) de la CCVG pour des seules raisons de fonctionnement.

Monsieur le président, par cette lettre je veux vous alerter sur la gravité de la situation dans laquelle se trouve la structure que vous présidez et dont nous sommes tous comptables. J'ai indiqué quelques propositions qui, de mon point de vue, seraient susceptibles d'instaurer un fonctionnement démocratique de la CCVG. D'autres propositions existent probablement (je suis d'ailleurs prêt à en donner d'autres). Cependant, elles devront émerger d'un débat que je vous demande d'organiser au plus tôt en convoquant le conseil de la CCVG pour aborder cette question.

P.-Y. Bonnivard

PS : Pour entreprendre la rédaction de cette lettre, j'ai discuté avec MM. Christian Campillo et Albert Genin, vice-présidents de la CCVG. Bien que tous deux m'aient indiqué partager mon analyse et mes inquiétudes, ils n'ont pas souhaité, pour des raisons diverses, s'associer à ma démarche en cosignant cette lettre.»

FISCALITÉ

L'écrêttement : comment ça marche ?

Crée le 13 avril 1988, la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) fonctionne depuis le 1^{er} janvier 1989. A l'époque, cette structure s'appelait le district de la vallée des Villards. Le changement de nom est intervenu le 17 décembre 2001 (arrêté préfectoral) pour se conformer aux textes de loi créant différents établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et rationalisant leur appellation : communauté de communes (regroupement de petites communes), communauté d'agglomération (regroupement de communes autour d'une ville moyenne), communauté urbaine.

Au début, la CCGV regroupait les deux communes villarinches. En 2006, pour arbitrer des problèmes de pouvoir, les responsables communaux et intercommunaux de l'époque ont demandé à la commune de Sainte-Marie-de-Cuines d'intégrer la CCGV, ce qui est effectif depuis avril 2007.

Mais, dans le fond, ces changements (de nom et de périmètre) n'ont rien changé pour la CCGV, sur le plan fiscal, pour le calcul du produit de l'impôt lié à la taxe professionnelle (TP)⁽¹⁾. Dans ce domaine, c'est le 6 février 1992 qui est une date charnière. Ce jour-là, en effet, une loi est entrée en vigueur stipulant que les EPCI créés après le 1^{er} janvier 1992 seraient écrêtés (comme le sont les communes) pour calculer le produit de l'impôt tiré de la TP. Mais cette loi mentionnait aussi que les structures intercommunales créées avant 1992 continueraient à ne pas l'être, ce qui représente, pour la CCGV, un avantage fiscal considérable.

Quel est cet avantage ?

Le produit de l'impôt tiré de la TP, qui tombe directement dans les caisses de la communauté de communes, est calculé en multipliant les bases d'imposition (déterminées et communiquées chaque année par les services de l'Etat) par le taux de la taxe professionnelle (fixé chaque année par les élus communautaires). Plus le taux est élevé (mais il est plafonné par l'Etat ; 31,74 % en 2009) et/ou plus les bases d'imposition sont élevées (les entreprises assujetties à cet impôt sont nombreuses) et plus le produit encaissé est important.

Cependant, pour une commune (et pour une communauté de communes créée après 1992), ces bases d'imposition sont limitées à 3 500 euros par habitant (chiffre 2009), et tout ce qui dépasse n'est pas pris en compte dans le calcul. On dit alors que la commune est écrétée. Mais pour une communauté de communes créée avant 1992 (comme la CCGV) on prend en compte la totalité des bases d'imposition. Il n'y a pas d'écrêttement.

Cette différence de traitement prend une importance déterminante quand, dans le périmètre d'une commune de la communauté de communes, il y a une entreprise qui génère une base d'imposition supérieure au seuil de 3 500 euros par habitant.

Prenons le cas de Saint-Colomban qui possède sur son territoire le barrage de

Grand-Maison (entreprise EDF).

Le total des bases d'imposition servant au calcul de la TP était (en 2008), sur Saint-Colomban (185 habitants), de 4 millions d'euros environ. Si Saint-Colomban n'était pas dans la CCGV, elle ne pourrait prendre en compte dans le calcul de la TP, comme base d'imposition, que $185 \times 3500 = 0,65$ million d'euros. Ce qui donnerait, avec un taux de 30 % (c'est le taux de TP actuellement pratiqué), une recette de 0,20 million d'euros. Mais pour la CCGV, la base d'imposition utilisable (sur Saint-Colomban) est de 4 millions d'euros et (en appliquant le même taux, 30 %) la recette devient 1,20 million d'euros. Différence : 1 million d'euros. [En réalité 1,1 million d'euros si on prend en compte dans le calcul l'écrêttement de Saint-Alban qui est de l'ordre de 66 000 euros⁽²⁾.] Naturellement pour encaisser cette somme il faut que Saint-Colomban soit en communauté de communes et, donc, accepte de la partager...

On comprend donc tout l'intérêt qu'ont les trois communes membres de la CCGV – d'un point de vue strictement financier – à conserver coûte que coûte cette structure intercommunale. La dissoudre, pour rejoindre la communauté de communes en cours de création dans le bassin de La Chambre, reviendrait pour elles à perdre environ 1 million d'euros par an puisque la nouvelle communauté de communes ne bénéficiera pas de cet avantage fiscal⁽³⁾. Et faire entrer des communes du bas de vallée dans la CCGV reviendrait à diviser par 12 ou 14 ce qui est divisible par 3...

Remarque : si la CCGV disparaît, le million d'euros que les trois communes « abandonneraient » serait directement encaissé par le conseil général de Savoie. Il « alimenterait » le fonds de prééquation de la taxe professionnelle (FDPTP) qui sert à distribuer des subventions aux communes du département⁽⁴⁾. On comprend mieux pourquoi il peut être risqué de demander des conseils à M. Bouvard, député de Savoie, vice-président du conseil général, en charge des finances, pour trouver une solution aux conséquences fiscales de certains choix que pourraient faire les deux communes villarinches...

(1) Le fait que la CCGV ait opté pour la taxe professionnelle unique (TPU) en 2003-2004, et donc abandonné la fiscalité dite additionnelle en vigueur jusque-là, ne change rien au principe décrit ici.

(2) Les bases d'imposition des entreprises situées sur la commune de Sainte-Marie-de-Cuines qui servent au calcul de la TP dans le cadre de la CCGV sont de 1,86 million d'euros. Elles sont inférieures au seuil d'écrêttement de la commune qui est de 2,56 millions d'euros. La commune de Sainte-Marie-de-Cuines ne subit donc pas d'écrêttement.

(3) Il se peut aussi, une fois la CCGV dissoute, que les communes restent seules. Ecrêtées, elles recevraient, chacune, du FDPTP, une somme forfaitaire qui compenserait la perte de Saint-Alban et diminuerait (faiblement) celle de Saint-Colomban. Pour être précis, le manque à gagner global serait de quelques 880 000 euros.

COOPÉRATION VILLARINCHE

POINT DE VUE

Un modèle menacé ?

La création (en cours) d'une communauté de communes dans le canton de La Chambre pose une question fondamentale aux élus des trois communes actuellement regroupées dans la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) : faudra-t-il adhérer à cette future communauté de communes cantonale ?

Pour Sainte-Marie-de-Cuines une réponse positive serait naturelle car les problèmes quotidiens que rencontre cette commune – très semblables à ceux des autres communes du bassin de La Chambre – devraient trouver des solutions concrètes plus cohérentes dans le cadre d'une coopération étroite avec des communes limitrophes ou voisines que dans la CCGV. Vu des Villards on comprend mal en effet ce qui distingue vraiment Sainte-Marie-de-Cuines de Saint-Etienne-de-Cuines par exemple ou, mais dans une moindre mesure, de Saint-Avre ou de La Chambre.

Selon les moments, et les interlocuteurs, il semble que cette logique l'emporte dans la réflexion des responsables actuels de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines qui ont hérité d'une situation qu'ils n'ont pas voulue. Mais parfois l'hésitation est perceptible. Pourquoi ? Le sentiment qu'il est quand même plus facile de se faire entendre dans une petite structure que dans une grande ? La reconnaissance que les capacités financières de la CCGV sont supérieures à celles (projetées) de la communauté de communes en gestation ?

Son adhésion à la CCGV étant récente, la commune de Sainte-Marie-de-Cuines peut néanmoins envisager son retrait sans (trop de) conséquence pour ses finances ou pour celles de la structure intercommunale qui l'accueillerait. Ce que résume ainsi un élu de Sainte-Marie-de-Cuines : « Si on sort de la CCGV, ce sera rapidement pour ne pas y laisser trop de plumes ».

Il n'en serait pas de même, sans aucun doute, pour les deux communes villarinches qui se trouvent de ce fait devant une question autrement complexe à trancher... Une question à 1 million d'euros ! (lire ci-contre). Car quitter la CCGV pour adhérer à la nouvelle communauté de communes c'est perdre, collectivement, environ 1 million d'euros et « emporter » avec soi, dans la nouvelle communauté de communes, les dettes en cours...

Au fond, il n'y a que trois possibilités pour les communes villarinches :

- 1^{er} : le périmètre de la CCGV n'est pas modifié et il y aura donc, à terme, deux communautés de communes dans le canton de La Chambre comme il y en a actuellement deux dans le canton de Saint-Jean-de-Maurienne : une (la CCGV) regroupant majoritairement des communes de montagne (avec ou sans Sainte-Marie-de-Cuines), l'autre regroupant majoritairement des communes de plaine (même si les communes de Saint-François – Longchamp et de Montgelaffrey, pour l'instant réticentes, finissent par adhérer à la future communauté de communes). Dans ce cas de figure, les deux communes villarinches (et Sainte-Marie-de-Cuines) continuent de bénéficier du produit de l'écrêttement et pérennissent un outil indispensable à leur développement tout en coopérant avec les syndicats intercommunaux du canton (collège, Mapad, etc.).

- 2^o : les communes de la CCGV adhèrent à la nouvelle communauté de com-

munes. Dans ce cas, la CCGV est dissoute et les trois communes membres (et donc les deux communes villarinches) perdent, collectivement, 1 million d'euros par an⁽¹⁾.

- 3^o : les communes du bas de vallée entrent dans la CCGV qui, de ce fait, est étendue à l'ensemble (ou presque) du canton. Cette organisation présente deux inconvénients pour les Villards. Premièrement : pour que ces communes acceptent ce regroupement il faudrait diminuer le taux de TP actuellement pratiqué dans la CCGV (30 %) pour éviter que les entreprises du canton ne le quittent pour les cantons voisins. Avec comme conséquence immédiate (le taux moyen pondéré de la TP dans les communes du canton étant actuellement de 14,6 %) une baisse du produit de l'écrêttement de l'ordre de 0,6 million d'euros. Seconde conséquence : le produit de la TP restant (0,4 million d'euros environ) devrait profiter à davantage de communes⁽²⁾.

C'est à ce stade de la réflexion que des élus villarin ont imaginé que l'« administration fiscale » allait trouver une solution pour que, dans une CCGV élargie (point 3 ci-dessus) ou si Saint-Alban et Saint-Colomban adhèrent à la communauté de communes cantonale (point 2), les deux communes villarinches continuent à conserver, pour elles seules, le produit actuel de l'écrêttement (soit 1 million d'euros par an). D'où les démarches de Maurice Darves-Bornoz (maire de Saint-Alban) – encouragé par le maire de Saint-Colomban ? – auprès de M. Bouvard, député de Savoie.

Une telle solution n'existe pas. Mais, si elle existe un jour, rien n'empêcherait, probablement, de l'appliquer à chaque commune prise séparément : Saint-Alban récupérant son écrêttement (66 000 euros) et Saint-Colomban le sien (1 million d'euros environ), sans les contraintes d'une « cohabitation » et sans s'embarrasser, comme le souhaiterait Maurice Darves-Bornoz, d'une convention entre les deux communes, pour se répartir le total de ce produit au prorata des populations.

A ce jour, et compte tenu de la législation fiscale en vigueur, le choix paraît réduit pour les deux communes villarinches : soit continuer ensemble dans la CCGV (et s'entendre...), soit intégrer la communauté de communes du bas. Soit conserver 1 million d'euros à 2 (ou 3 avec Sainte-Marie-de-Cuines), soit se passer de cette somme pour partager (à 12 ou à 14) des solidarités qui pourraient se révéler maigres et aléatoires.

Emmanuel Tronel-Peyroz

(1) Circule aussi l'hypothèse d'une adhésion de Saint-Alban et de Saint-Colomban à la communauté de communes des Arves. Ce regroupement ferait également perdre le produit de l'écrêttement. Au moment de la création du district (1988), les élus de Saint-Colomban, initiateurs du projet, avaient reçu la visite d'un émissaire venu les féliciter pour leur idée et, surtout, pour leur « recommander » que Saint-Colomban se regroupe avec des communes des Arves, deux surtout... La proposition fut refusée car, dans l'esprit des élus de Saint-Colomban, par solidarité villarin, la commune partenaire ne pouvait être que Saint-Alban.

(2) A noter que si la CCGV n'avait pas opté pour la TPU et conservé la possibilité de lever l'impôt sur les 4 taxes (principe dit de la fiscalité additionnelle), il faudrait quand même réduire le taux de la TP pour que les communes du bas de vallée acceptent de rejoindre la CCGV. Il s'en suivrait pour les Villards les mêmes inconvénients que ceux décrits.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU 5 JUIN 2009

Absent : Maurice Bozon (procuration à Norbert Combet).

Le conseil adopte sans modification le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 13 mars dernier.

1 – Finances

Le président fait le point sur l'exécution du budget et informe le conseil qu'une dépense importante de fioul (environ 3 000 litres en 5 semaines) a été constatée pour la salle des fêtes de Saint-Colomban.

Ensuite, le président propose au conseil communautaire de contracter un emprunt pour réaliser les investissements prioritaires : rénovation de l'ancienne école du Premier-Villard, réaménagement des locaux de l'ancien office du tourisme de Saint-Colomban, achat d'un engin de déneigement, et achat d'un véhicule pour Sainte-Marie-de-Cuines. Au cours de la discussion, Albert Genin et Maurice Darves-Bornoz font remarquer que la rénovation de l'école du Premier-Villard ne figure pas sur le budget général mais sur le budget annexe (M4) où un financement est disponible pour ce projet. Norbert Combet indique que 3 emprunts arrivent à échéance à la fin de l'année réduisant les annuités de la communauté de communes de quelque 133 000 euros. Finalement le conseil accepte (8 voix pour et 1 contre : Maurice Darves-Bornoz) de faire un emprunt de 350 000 euros.

2 – Subventions

Le conseil (unanime) alloue les subventions suivantes :

- 4 810 euros aux associations de Sainte-Marie-de-Cuines : parents d'élèves : 950 euros ; Echo des montagnes : 500 euros ; Union bouliste : 1 105 euros ; Anciens combattants : 225 euros ; ACCA : 415 euros ; Club sportif de la Ruaz : 450 euros ; Cheval notre passion : 450 euros ; Kössem sultan : 490 euros ; 3^e âge : 225 euros.

- 2 205 euros aux associations de la vallée des Villards : Patrimoine et culture : 1 080 euros ; la Villarine : 900 euros ; Anciens combattants : 225 euros (avec, comme les années précédentes, prise en charge du repas du 11 novembre).

■ BRÈVE

► « EMPLOIS VERTS ». Trois personnes ont été embauchées dans le cadre des « emplois verts ». Il s'agit de David Pille (le Comberousse), 31 ans, à plein temps du 25 mai au 24 juillet, de Julien Enfon (Valmaure), 24 ans, à plein temps du 8 juin au 7 août, et de Chantal Renoud-Camus (Valmaure), 42 ans, à mi-temps du 20 juillet au 28 août. Par ailleurs, Amandine Sornet (le Comberousse), 23 ans, a été embauchée à mi-temps du 29 juin au 28 août, pour s'occuper de la déchetterie (du mardi au samedi de 8 h 30 à midi) et pour surveiller la buvette du plan d'eau quelques heures l'après-midi, les mardis, mercredis, vendredis et samedis.

LA RÉCRÉ A PIZ'

Tél. 06 63 84 21 14
A Cuines : le jeudi
A St-Avre : le samedi
A St-Col. : le mercredi (février et été)
Commandes sur simple appel



Ets ARLAUD

AGENT RENAULT Station service ELAN - Automat 24h/24
Assistance et dépannage Vente de véhicules neufs et occasions
Réparations toutes marques
Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs
ZA des Grands Prés - Sortie échangeur A43
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES



la mure bianco

Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves
- entretien chauffage



TOTAL
PONTAMAFREY
04 79 83 40 38

PARET-GRIS
Olivier & Marie-Pierre

U S I N A G E D E P R É C I S I O N
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
34130 VALERGUES
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
sarlparetgris@wanadoo.fr

CANTON DE LA CHAMBRE

Les contours de la future communauté de communes

Depuis près d'un an, le Syndicat intercommunal à vocation multiple (Sivom) du canton de La Chambre, qui regroupe les 14 communes du canton, se réunit régulièrement pour discuter de la création d'une communauté de communes qui récupèreraient les compétences du Sivom de La Chambre et des quatre syndicats à vocation unique du canton (pour l'école de musique, la crèche, les personnes âgées et le collège). L'objectif étant probablement de créer cette communauté de communes dès le 1^{er} janvier prochain.

D'emblée deux difficultés sont apparues :

- la première est liée aux compétences que pourrait prendre cette communauté de communes dans des domaines comme l'aménagement de l'espace, le développement économique, le logement et le cadre de vie, les équipements sportifs et culturels, l'enseignement (collège), l'environnement, l'action sociale, etc. ;

- la seconde concerne le périmètre de cette communauté de communes (à 14 communes ? à 11 ? à 9 ?) compte tenu du fait que trois communes (Saint-Alban, Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines) sont déjà en communauté de communes (la communauté de communes de la vallée du Glandon : CCVG) et que deux autres (Saint-François et Montgelaffrey, regroupées en Sivom) sont pour l'instant hésitantes pour s'intégrer dans cette nouvelle structure.

Pour les compétences, au-delà de celles obligatoires, la discussion montre que chaque commune essaie de « garder la main » sur ses prérogatives. Rien, là, de très nouveau.

Plus complexes sont les discussions sur le périmètre car, si on met de côté le cas de Saint-François et de Montgelaffrey, ce sujet « questionne » directement les communes de Saint-Alban, de Saint-Colomban et de Sainte-Marie sur leur volonté de rester (ou pas) ensemble (lire pages 12 et 13), et pose le problème de la représentativité des futures communes membres.

Sur ce point, les délégués se sont d'abord demandés s'il fallait attribuer aux communes un nombre égal ou différent de sièges selon leur population (1 délégué pour moins de 1 000 habitants et 3 pour plus de 1 000 habitants). Mais un participant ayant fait remarquer qu'un délégué par commune c'était peu pour rendre compte des travaux du conseil communautaire au sein de son conseil municipal d'origine, est alors apparue l'importance de la contribution fiscale de chaque commune dans la définition d'une clef de répartition, le critère de la population ne semblant pas, seul, pertinent.

Pour faire progresser la discussion, une étude a été réalisée par le maire de La Chapelle, Jean-Louis Portaz, pour les 11 communes non encore en communauté de communes, en se basant sur la population, sur la contribution fiscale de chaque commune (prise globalement), et sur la contribution fiscale de chaque commune calculée par habitant. Selon ce critère, débattu le 8 juin dernier, les communes de La Chambre, Saint-Etienne-de-Cuines et Saint-Rémy-de-Maurienne auraient 3 représentants, La Chapelle, Montgelaffrey, Saint-Avre et Saint-François – Longchamp, 2, et Les Chavannes, Montaimont, Notre-Dame-du-Cruet, et Saint-Martin-sur-La Chambre, 1. [Selon ce mode de calcul, Saint-Colomban (à cause de son fort potentiel fiscal) aurait 3 délégués, Sainte-Marie-de-Cuines 2, et Saint-Alban 1, bien loin de la parité qui existe actuellement entre ces communes au sein de la CCVG.]

Cette répartition a soulevé de nouveau la question : faut-il attribuer un même nombre de délégués à chaque commune ? A cette question, 5 communes, sur les 9 qui ont pris part au vote, ont répondu du oui : Les Chavannes, Montaimont, Notre-Dame-du-Cruet, Saint-Avre et Saint-Martin-sur-La-Chambre. Et quatre ont répondu non : La Chambre, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-Rémy-de-Maurienne et La Chapelle. Celles-ci ont aussitôt indiqué vouloir s'en tenir à un nombre différent de délégués selon les communes, et reprendre la discussion à partir des projections qui venaient d'être présentées. C'est alors que le maire de Notre-Dame-du-Cruet, Martine Chevessend, a demandé que ce vote soit respecté et ce principe de parité retenu. Mais faute d'entente, aucune décision n'a été prise et le sujet a été renvoyé à la prochaine réunion, le 6 juillet prochain...

Les délégués villarins au Sivom n'ont pas participé à ce vote, mais le maire de Saint-Alban s'est dit « très partagé » et Pierre-Yves Bonnivard (Saint-Colomban) a indiqué : « Le conseil municipal de Saint-Colomban s'est réuni de manière informelle et, entre nous, on est tous d'accord pour rester avec nos partenaires de Saint-Alban et de Sainte-Marie ». Enfin, Albert Genin, l'un des représentants de Sainte-Marie-de-Cuines, se serait déclaré favorable à ce que les petites communes (du point de vue de la population) aient 2 délégués, les communes plus importantes 4, et la commune de Saint-Avre 3.

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU
22 MARS 2009

Absents : Irénée Darves-Blanc (procuration à Serge Tardy), Jacqueline Dupenloup (procuration à Georges Quézel-Ambrunaz) et Patricia Valcke (arrivée à 18 h 20, procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz). Après avoir approuvé le compte rendu de la réunion du 20 février 2009 (4 pour, 3 contre et 1 abstention), le conseil aborde l'ordre du jour.

1 – Budgets 2009

Le conseil adopte les taux d'imposition (unanimité), le budget de la commune (4 pour, dont le maire, et 4 contre), le budget de la chaufferie au bois (unanimité) et du commerce multiservices (unanimité) (lire *Le Petit Villarin* numéro 147, mars 2009).

2 – Microcentrale du Bâcheux
Le maire indique que toutes les autorisations ont été obtenues et que la phase active démarre cette année. Il rappelle que ce projet a été conduit par la municipalité précédente sur la base du versement à Saint-Alban de 50 % de la taxe professionnelle (TP) par Saint-Etienne-de-Cuines afin de couvrir en grande partie les remboursements d'emprunt à venir. Il informe ensuite le conseil qu'une lettre de la sous-préfecture indique sans ambiguïté que la convention de versement de la TP entre Saint-Etienne-de-Cuines et Saint-Alban est illégale. Le maire signale enfin que les prévisions de remboursement d'emprunt sont trop élevées pour les finances de la commune et, qu'en conséquence, il est contraint de rechercher des solutions pour sortir de cette impasse. L'abandon de la participation de la commune à cette SEM est une des possibilités. Georges Quézel-Ambrunaz propose de revendre les parts de la commune à Saint-Etienne-de-Cuines.

3 – Divers

Le Syndicat intercommunal des vallées de l'Arvan et des Villards souhaitant que la CCVG propose 1 titulaire et 1 suppléant de plus par commune, sont proposés : Maurice Darves-Bornoz (titulaire supplémentaire) et Irénée Darves-Blanc (suppléante).

4 – Questions orales
des conseillers

- de Serge Tardy, sur la protection en bordure du parking du Bessay, détériorée, et sur les arbres surplombant le chemin du Mollard, dangereux (signalé par Irénée Darves-Blanc) ;
- de Jacqueline Dupenloup, sur l'affaire du Cray Blanc (évolution des travaux avec Altitudes VRD), et sur la lettre pétition concernant le Trésor Public (pas reçue en mairie) ;
- de Georges Quézel-Ambrunaz qui souhaite connaître la liste des personnes retenues pour la commission des Impôts, sur l'attribution

d'indemnités » au personnel et sur l'association Espace Belledonne.

En réponse, Maurice Darves-Bornoz explique :

- que des indemnités au personnel ont été attribuées par le maire (seul responsable, dans le cadre du budget) ;

• Espace Belledonne : les aménagements pour les randonnées estivales touristiques et la dynamisation des alpages sont bien développés côté Isère mais très peu en Savoie. Des projets sont à l'étude côté Savoie pour aménager des sentiers de randonnées et créer des refuges non gardés afin de profiter du massif de Belledonne par un bouclage des circuits.

- La bordure du parking du Bessay sera remise en place et une solution pour sécuriser les arbres surplombant le chemin du Mollard sera recherchée ;

• Les personnes retenues par les services fiscaux pour la commission communale des impôts directs sont : Hubert Capelli, André Gamel, Huguette Jamen, Denis Jamin, Joël Cartier-Lange, Robert Cartier-Lange (titulaires) et Nicolas Routin, Odile Darves-Blanc, Claude Gauthier, Gérard Bozon-Verduraz, Marc Clérin, Albert Cartier (suppléants) ;

• Cray Blanc : une étude complémentaire va être commandée pour mieux identifier les bassins versants menaçant le Cray Blanc afin que les solutions mises en œuvre ultérieurement soient les plus efficaces possibles. Par ailleurs, le maire s'étonne de la répétition des demandes de Mme Dupenloup concernant le Cray Blanc, depuis avril 2008, car les problèmes du Cray Blanc sont connus depuis 1955 et, après de nombreux travaux au début, très peu de choses ont été faites depuis 1977 ; de 2002 à 2008, Mme Dupenloup a pris position pour l'AFP du Nant impliquant un certain déboisement entre le Replat et le Premier-Villard, au-dessus du Cray Blanc ; enfin en 2002, Mme Dupenloup a vendu une maison située tout près du Cray Blanc.

Les éléments ci-dessus laissent penser que, pour Mme Dupenloup, les risques menaçant le Cray Blanc sont maîtrisés de 2002 à 2008 et ne posent plus de problème. Pourquoi ces risques renaissent-ils et deviennent-ils subitement préoccupant après le changement de la majorité municipale ? Telle est la question de Monsieur le maire à Mme Dupenloup.

A la suite de l'intervention de Monsieur le maire, Mme Dupenloup puis Mme Valcke ont tenu des propos véhéments et ont refusé, malgré les demandes répétées du maire, de respecter la discipline et le ton des prises de paroles qui siéent à un conseil municipal. Devant cet état de fait, le maire s'est vu contraint de suspendre puis de lever la séance, sans plus de discussion, à 19 h 40.

● SÉANCE DU
12 JUIN 2009

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (27 juin 2009), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*]

Le conseil a approuvé (4 voix pour, dont le maire, et 4 contre) le compte rendu du 20 mars 2009 modifié comme suit, sur la demande de G. Quézel-Ambrunaz, à propos de la microcentrale du Bâcheux : « (...) M. Georges Quézel-Ambrunaz indique que Saint-Etienne-de-Cuines serait prêt à acheter nos parts. » Jacqueline Dupenloup a expliqué avoir voté contre car « *le maire a tenu lors de la réunion du 20 mars des propos hors sujet* » la concernant et, selon elle, le compte rendu ne reprend pas les explications qu'elle avait alors fournies.

1 – Compte administratif (CA) 2008

Le CA 2008 est arrêté à 405 757 euros en dépenses et 402 121 en recettes de fonctionnement, et à 481 300 euros en dépenses et 558 652 euros en recettes d'investissement. Après avoir demandé quelques explications, notamment sur les subventions d'investissements (50 % de moins que prévu au budget primitif ; elles auraient été surestimées), le conseil municipal (le maire et G. Quézel-Ambrunaz, maire en exercice jusqu'en mars 2008 ne participant pas au vote) a approuvé le CA par 3 voix pour dont le président et 3 voix contre. J. Dupenloup a indiqué que les conditions d'information des conseillers municipaux sont telles qu'elle aurait souhaité refuser de voter sur le CA. La formule « *refus de vote* » étant interdite par le règlement intérieur, elle vote contre le CA. Le conseil municipal a adopté (4 voix pour et 4 abstentions) les CA de la chaufferie au bois, du commerce multiservices et du lotissement de la Doata.

2 – Patrimoine

Le conseil municipal décide la rénovation (toile et cadre) du tableau saint Sébastien et saint Roch (8 130,51 € HT), une opération qui bénéficiera de subventions de la DRAC (1 626 euros HT) et du conseil général de Savoie (3 659 euros HT), laissant à la commune 2 845,51 € HT.

3 – Gîtes du Triandou

Inchangé depuis 2006, à compter du 1^{er} juillet 2009, le loyer du gîte du *Triandou* est porté (4 voix pour dont le maire et 4 voix contre) de 280 euros par mois à 295 euros TTC, suivant la variation de l'indice Insee des loyers. Les charges restent fixées à 40 euros TTC par mois.

4 – Bois de chauffage

La commune dispose de petites quantités de bois de chauffage sur pied ou déjà abattus. Le conseil décide (7 voix pour et 1 abstention) de vendre 10 euros chaque lot (de 2 à 5 stères environ selon les difficultés d'exploitation) aux personnes de la commune intéressées. Les attributions se feront dans l'ordre des inscriptions en mairie, avec éventuellement une mémorisation pour l'avenir des demandes non satisfaites. Par ailleurs, le conseil fixe à 10 euros le tarif de la carte d'affouage.

Georges Quézel-Ambrunaz explique que la commune de Saint-Alban n'a pas pu s'opposer à l'extension de la CCVG à Sainte-Marie-de-Cuines mais simplement pu, à cette occasion, négocier des statuts plus favorables pour Saint-Alban (parité, compétences élargies à l'eau et l'assainissement, aux routes de désenclavement des hameaux, à la voirie intercommunale, aux équipements culturels). Selon lui, une extension cantonale de la CCVG comporte les risques d'être « *noyé* » dans un vaste ensemble où aucun projet fédérateur n'apparaît, ceux de la commune, à l'échelle du bas de vallée, pesant alors très peu.

Suite à une question, le maire précise que son axe de conduite est d'étudier toutes les possibilités en prenant en compte l'intérêt de Saint-Alban et en ne refusant pas, à priori, une communauté de communes élargie. Il ajoute que se pose la question de garder le bénéfice du non-écrêtage et indique qu'il a rencontré M. Bouvard pour creuser des pistes. Par exemple, pourquoi pas une CCVG accueillant les autres communes sans pénalisation fiscale par rapport à la situation actuelle ?

Pour Jacqueline Dupenloup, il faut que la population soit consultée, l'intérêt de Saint-Alban étant aussi l'intérêt de la vallée des Villards, et Saint-Alban n'ayant de sens qu'avec Saint-Colomban. Elle souligne que le produit de l'écrêtage est une somme importante à préserver et ne pense pas qu'on puisse s'affranchir des lois fiscales. Elle indique aussi comprendre pourquoi Saint-François et Mongellafrey ne souhaitent pas venir dans la communauté de communes en gestation et pourquoi les Arves ne sont pas dans celle Cœur de Maurienne. Les deux Villards peuvent avoir de vrais projets communs, qu'une communauté de communes élargie ne pourra forger. Enfin, Jacqueline Dupenloup demande : « *A terme que deviendra une commune comme la notre – moins de 100 habitants – dans une structure à 14 ?* »

Pour Christian Campillo : « *Il faut défendre les intérêts de Saint-Alban et, pour cela, je ne crois pas qu'on ait grand chose à faire en bas ; il faut retravailler un peu notre CCVG mais, en bas, des compétences ils n'en veulent pas, ce n'est pas intéressant.* » Pour Serge Tardy : « *Il faut essayer de chercher toutes les solutions sans nuire à nos amis de Saint-Colomban.* » Quant à Irénée Darves-Blanc, elle est pour « *pour étudier toutes les pistes* ». Enfin Daniel Quézel-Ambrunaz et Patricia Valcke estiment que le risque est grand que Saint-Alban se perde dans une communauté de communes élargie.

Dans le public, peu de personnes se sont exprimées sur ce sujet. La discussion a porté ensuite sur le problème des patous dans la vallée. Au cours de la discussion,

SAINT-COLOMBAN**● SÉANCE DU
27 MARS 2009**

Absents : Anne-Karine Favre-Bonté et Stéphan Pezzani (procuration à Georges Favre-Bonté).

1 – Comptes administratifs 2008

Le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2008 :

- de la commune qui indique 1 102 221,02 € en dépenses et 1 536 584,52 € en recettes de fonctionnement, et 3 213 622,02 € en dépenses 4 251 579,11 € en recettes d'investissement. Le déficit d'investissement cumulé au 31 décembre 2008 est de 20 637,70 € contre 1 058 594,79 € au 31 décembre 2007.

- du service communal des gîtes avec 27 026,87 € en dépenses et 45 281,77 € en recettes de fonctionnement, et 16 257,84 € en recettes d'investissement (pas de dépense), ce qui laisse, fin 2008, un excédent d'investissement cumulé de 67 229,25 €

- du centre communal d'action sociale (CCAS) avec 4 478,55 € de dépenses et 9 886,80 € de recettes, l'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2008 étant de 5 460,95 €.

2 – Taux d'imposition 2009

Le conseil adopte les taux suivants : TH : 0,01 %, FB : 49,35 % et FNB : 0,17 % ce qui devrait donner un produit fiscal de 1,1 million d'euro.

3 – Budgets primitifs 2009

Le conseil adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2009 de la commune (1 725 392 euros en fonctionnement et 2 125 084 euros en investissement), du service des gîtes (45 000 euros en fonctionnement et 100 743 euros en investissement), et du CCAS (12 960 euros).

4 – Personnel communal

Le conseil décide :

- de lancer un appel à candidatures pour procéder au recrutement d'un agent pour s'occuper du fleurissement de la commune à compter du mois de mai et jusqu'au mois de septembre inclus ;
- de créer un poste d'agent technique à mi-temps (17 h 30 par semaine), en contrat à durée déterminée d'un an, pour commencer, et de lancer un appel à candidatures pour s'occuper de l'entretien de la station d'épuration. Cet emploi représenterait 10 à 12 heures de travail par semaine (environ 2 ou 3 matinées). Les autres matinées pourraient se dérouler avec l'agent technique actuel pour

l'aider dans son travail. L'agent aurait pour fonctions principales la vérification et la maintenance au niveau du fonctionnement de la station. D'autres fonctions plus spécialisées seraient à la charge de la Lyonnaise des eaux. Cet emploi débutera lorsque la station d'épuration sera opérationnelle.

- de créer un emploi d'agent administratif à mi-temps à l'agence postale communale (17 h 30 par semaine) et de lancer un appel à candidatures pour pourvoir ce poste à compter du 1^{er} juillet prochain. Ceci car l'agent actuel devrait travailler à compter de cette date à temps complet à la mairie. Par ailleurs, le conseil accepte de procéder à l'embauche un agent à mi-temps (17 h 30 par semaine) pour des besoins occasionnels (congés annuels, absences, etc.) à l'agence postale.

- décide la création d'un poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} avril 2009 puisque la secrétaire de mairie, Jeannine Martin-Garin, a reçu un avis favorable de la part du comité administratif paritaire du centre de gestion quant à son inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi des attachés territoriaux, établie au titre de la promotion interne 2009.

5 – Immobilier

- Le Mollaret. Le 13 mars dernier chez M^e Blanc, la société CLID s'est désistée des terrains de La Perrière au bénéfice de la commune, sans contrepartie, et des terrains du Mollaret au bénéfice de la SARL Les Balmettes représentée par M. Chavotier, créée par le groupe Gandia (que CLID avait choisi pour réaliser le gros œuvre du Mollaret). Cette société reprend donc le projet de construction au Mollaret en conservant ce qui avait été fixé par CLID, à savoir : une résidence de tourisme de type 4 étoiles composée d'un bâtiment collectif et d'accueil avec piscine et de sept chalets. Les travaux doivent commencer pour la mi-avril 2009 (415 lits pour Noël 2009). Des réserves ont tout de même été incluses au contrat afin de pouvoir l'annuler et procéder à la restitution des terrains si elles ne sont pas respectées : prix du terrain : 300 000 euros HT ; fournir avant le 31 avril 2009 les attestations de la banque pour l'obtention des prêts ou des capacités financières pour l'investissement de 10 500 000 euros ; début des travaux au plus tard la deuxième quinzaine du mois d'avril 2009 ; pénalités fixées à 550 euros par lit banalisé non réalisé au 1^{er} février 2010 ; si non respect des deux premières conditions annulation du contrat sans possibilité de procès.

- Pénalités. Hervé Tardy fait part au conseil de la réunion qui s'est tenue avec la Satvac le 13 mars 2009. La Satvac réclame à la commune les arriérés des pénalités de retard pour les lits touristiques manquants, ce qui représente deux années de pénalités, soit deux fois 385 000 euros (*lire page 17*).

• Pénalités. Hervé Tardy fait part au conseil de la réunion qui s'est tenue avec la Satvac le 13 mars 2009. La Satvac réclame à la commune les arriérés des pénalités de retard pour les lits touristiques manquants, ce qui représente deux années de pénalités, soit deux fois 385 000 euros (*lire page 17*).

6 – Divers

- Tarifs des forfaits de ski 2009-2010. Lors de la dernière réunion du conseil municipal, les tarifs proposés par la Satvac pour la saison 2009-2010 n'ont pas été votés, du fait d'une trop forte augmentation par rapport à la saison 2008-2009 (plus de 6%). Le maire propose donc au conseil de faire une lettre dans ce sens à la Satvac et de proposer une hausse de prix qui ne dépasserait pas les 2,5 % (vu la situation économique actuelle). La Satvac pourra ne pas tenir compte de cet avis mais le conseil municipal n'aura pas à assumer la responsabilité des tarifs appliqués.

- Le conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption urbain (DPU) sur la parcelle F 549 à Lachenal (Moreggia Valentin et Thomas : création des statuts de la SCI ValTho'Immo) ;

- La municipalité précédente ayant appliqué son DPU sur la parcelle C 734 aux Ponts afin d'éviter des problèmes de voisinage sur le terrain situé entre la maison Pichon / Dubois et la maison Martin-Cocher Luc et Julien, le conseil décide d'acquérir cette parcelle au prix fixé à l'époque, à savoir 1 000 euros (hors frais de notaire à la charge de l'acheteur) ;

- Ségolène Coin, conseillère municipale, propose au conseil que la commune s'équipe d'un défibrillateur qui pourrait être installé à la mairie et qui serait accessible à tout moment, même en dehors des heures d'ouverture de la mairie. Le personnel communal ainsi que les élus pourraient être formés à l'utilisation de celui-ci. Elle propose de se renseigner sur le coût de ce matériel et sur les formations possibles pour son utilisation.

- En fin de séance, Francis Martin-Fardon demande quelles seront les tâches à effectuer par le personnel de la station d'épuration (réponse : vérifications, contrôles, maintenance) et Jean-Jacques Tronel demande que le chemin communal qui dessert sa maison à Lachal soit remis en état. Puis, il indique que les nouveaux horaires de la déchetterie (les lundi, mercredi et vendredi) ne seront pas pratiques pour les personnes qui sont à Saint-Colomban les week-ends (réfléchir à une possible ouverture un samedi sur deux).

**● SÉANCE DU
16 AVRIL 2009**

Absents : Catherine Girard, Georges Favre-Bonté (procuration à Maurice Bozon), Stéphan Pezzani (procuration à Pierre-Yves Bonnivard), Evelyne Rostaing-Troux (procuration à Norbert Combet), et Hervé Tardy (procuration à Patrick Martin-Fardon).

1 – Immobilier

- La Perrière. Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 7 mars 2009 qui précise que la société CLID cède sans contrepartie ses droits sur les terrains du secteur de La Perrière au bénéfice de la commune, et l'informe des négociations entre le commune et la société PISE (Promotion immobilière du Sud-Est), représentée par M. de Keyser, concernant la cession des terrains de La Perrière pour la construction de résidences de tourisme y compris le terrain sur lequel le bâtiment G est implanté et non terminé. Le maire précise que, dans les terrains de La Perrière proposés à la vente, sont compris ceux ayant fait l'objet de la révision du plan local d'urbanisme (PLU, de février à avril 2008) dans le secteur de La Perrière du côté du camping communal. Après discussion, le conseil municipal décide la vente des terrains du secteur de La Perrière à la société PISE représentée par M. de Keyser. Il demande au maire de faire une proposition de prix à 200 000 euros puis, si nécessaire, de baisser jusqu'à 145 000 euros. Il mandate le maire pour négocier le prix des terrains ainsi que les pénalités pour les lits non construits.

A noter que le rendez-vous pris avec MM. de Keyser et Terrier (PISE), pour cette négociation, est fixé au 21 avril 2009 à 11 heures en mairie. Seront présents à cette réunion de négociation : Patrick Martin-Fardon, Anne-Karine Favre-Bonté, Pierre-Yves Bonnivard et Georges Favre-Bonté. Le rendez-vous chez M^e Blanc pour l'établissement du compris de vente se fera l'après-midi du même jour. Le maire est mandaté par le conseil municipal pour signer cet acte de vente et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

[Suite à cette délibération du 16 avril 2009 visée par la sous-préfecture le 20 avril 2009, concernant le dossier cité en objet ci-dessus, le conseil municipal avait décidé de proposer un prix de vente de 145 000 euros pour les terrains du secteur de La Perrière à la société PISE. Lors de cette réunion le conseil municipal avait aussi mandaté

le maire et des conseillers municipaux pour être présents le jour de l'entretien au sujet de la discussion sur le compromis de vente à établir afin de négocier ce prix de vente. Après négociations entre la commune de Saint-Colomban et la société PISE, le prix de vente de ces terrains a été définitivement fixé à la somme de 100 000 euros.]

- Epinette. Le conseil municipal est informé qu'il faudra ouvrir une révision du PLU pour mettre en constructible les terrains du front de neige. Délai : un an environ.

- Pénalités. La commune a prévu de payer cette année une pénalité de 385 000 euros pour lits non construits. La deuxième pénalité de 385 000 euros réclamée reste à négocier avec la Satvac (*lire page 17*).

2 – Remontées mécaniques

Suite au courrier du 31 mars 2009 adressé à la Satvac, celle-ci propose de nouveaux tarifs que le conseil municipal accepte. Le conseil municipal demande toutefois à la Satvac que le fil neige (corde) soit gratuit pour les enfants ou les adultes débutants.

3 – Divers

- Suite à une demande de raccordement de Paul Girard pour l'AEP et l'assainissement pour sa future construction au Martinan, lieu-dit Saint Claude, le conseil municipal est d'accord pour amener les réseaux en limite de propriété ;

- Une avance de 5 000 euros a été faite au Club des sports par la commune à la demande de la communauté de communes (CCVG). La CCGV a réglé une subvention de 10 000 euros. Alors que le Club des sports demandait 12 000 euros. Le Club des sports demande une subvention exceptionnelle à la commune de 1 000 euros.

Le conseil municipal (sauf pour Hervé Tardy qui a donné une procuration et parce que ce point n'était pas à l'ordre du jour) est d'accord pour accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 euros. Par conséquent, le Club des sports est redevable à la commune de Saint-Colomban de la somme de 4 000 euros. Une lettre lui sera adressée dans ce sens.

- La fin de l'enquête publique concernant le Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) aura lieu le 17 avril 2009. Le conseil municipal demande à ce que le PPR respecte les zones prévues au PLU (et au PIZ) et demande au maire de rédiger des remarques dans ce sens (avec décision du conseil municipal à l'appui) sur le registre dédié à l'enquête.

Lire la suite page 17

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS
REVETEMENTS DE SOLS

MORINI Alain
R.M. 19274 73

73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

**HÔTEL RESTAURANT
DE LA POSTE**

Logis de France, Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations
remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

Garage TARDY Serge

RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS
TÉL. 04 79 59 12 16

IMMOBILIER

Vers le paiement de la totalité des pénalités dues...

Le 3 octobre 2008, le nouveau conseil municipal de Saint-Colomban était pour la première fois confronté à une demande de la Satvac (datée du 20 juin 2008) pour payer les pénalités de retard dues pour lits non construits au titre de l'année 2007-2008 soit 385 000 euros.

Le conseil avait accepté cette proposition (10 voix pour et 1 contre) en expliquant « que cet effort de remise à plat de la relation entre les deux parties devrait permettre de négocier trois points précis lors d'une prochaine rencontre avec la Satvac : remettre en état l'ancien garage à dameuses (intérieur et extérieur ainsi que les abords), débroussailler les pistes de ski et réengazonner les talus, payer les trois années de retard de la subvention due à la Maison du tourisme à raison de 15 000 euros par an soit 45 000 euros au total »(*)

Après discussion, il était proposé au conseil « de régler cette année de pénalités afin de rétablir un climat de confiance entre la commune et la Satvac (...) » de façon à « privilégier une négociation afin que ce paiement soit investi sur le domaine skiable ». Mais, à la réunion du conseil du 31 octobre 2008, on apprenait que cette somme avait été payée « dans la semaine », sans plus de précision quant à son investissement sur le domaine skiable villarin.

La délibération du 3 octobre 2008 se terminait ainsi : « Suite à ce débat et à la décision prise pour régler une année de pénalités, le conseil municipal s'engage à ne pas reconduire le règlement des pénalités, si le cas se représentait, mais plutôt réinvestir la somme réclamée sur le domaine skiable de Saint-Colomban. » Mais 6 mois plus tard, le 13 mars 2009 exactement, la Satvac demandait à la commune de Saint-Colomban les arriérés des pénalités de retard, pour 2 années de lits touristiques non construits (soit 2 fois 385 000 euros), en précisant clairement cette fois qu'elle « n'avait pas l'intention d'investir cet argent sur le domaine skiable », acceptant tout au plus d'étaler la dette selon un échéancier précis.

A la réunion du 27 mars 2009 le conseil municipa-

pal (jugeant ce refus de la Satvac de « très déplorable ») indiquait encore : « (Bien) qu'une année de pénalités (soit) prévue au budget primitif 2009 (le) conseil n'est pas encore décidé pour payer cette somme. Il voudrait plutôt proposer à la Satvac de payer la prochaine visite annuelle de sécurité (environ 150 000 euros), ce qui diminuerait l'encours des pénalités ». Et décidait de rencontrer M. Gaston Maulin « afin de rediscuter de cette situation et leur faire des propositions ».

Mais, à la réunion du conseil du 16 avril, changement de ton : « La commune a prévu de payer cette année une pénalité de 385 000 euros pour lits non construits. La deuxième pénalité de 385 000 euros réclamée reste à négocier avec la Satvac. M. Alexandre Maulin propose, ce jour, par e-mail, le règlement de celle-ci, moitié cette année et moitié l'année prochaine. » Certes, le conseil réaffirme vouloir faire des travaux en compensation mais, quand Pierre-Yves Bonnivard déclare se prononcer contre le règlement de ces pénalités et pour faire des travaux sur le domaine skiable, le conseil municipal décide lui de « demander une rencontre avec Alexandre Maulin pour discuter sur un étalement du règlement des pénalités. »

Un renoncement qui se concrétise finalement le 22 mai 2009 quand le conseil municipal décide [7 voix pour, 2 voix contre (A.-K. Favre-Bonté et P.-Y. Bonnivard) et 1 abstention (C. Girard)] « de payer une année de pénalités en 2009 soit 385 000 euros ». On apprend aussi ce jour-là, dans la discussion, que la dernière pénalité due serait payée, en deux fois, dans les mois à venir.

Si c'est le cas, au total, en une vingtaine de mois, la commune aura versé près de 1,2 million d'euros à la Satvac. De quoi (re)valoriser les actions de cette société, juste au moment où il se dit – info ? intox ? – que M. Gaston Maulin chercherait à vendre les siennes...

(*) Cette citation et toutes celles qui suivent sont extraites des comptes rendus des réunions du conseil municipal de Saint-Colomban du 3 et du 31 octobre 2008, et du 27 mars, 16 avril et 22 mai 2009.

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

Suite de la page 16

● SÉANCE DU 22 MAI 2009

Absents : P.-Y. Bonnivard, G. Favre-Bonté et H. Tardy qui ont donné procuration, respectivement, à A.-K. Favre-Bonté, E. Rostaing-Troux et P. Martin-Fardon.

1 – Pénalités

• Pour lits non construits (lire ci-dessus).
• Le conseil refuse la requête de M. Covarel (architecte) qui réclame 45 735 euros HT, en compensation du permis de la SCI Les Alpages (déposé par M. Maulin, pour le Mollaret).

2 – Personnel communal

Le conseil décide de recruter un agent technique et d'entretien (35 h/semaine) à compter du 8 juin 2009, pour une durée de 5 mois plus 1 éventuellement.

3 – Divers

Le conseil décide :

• de régler à Mme Nicol la location d'un local situé au Martinan pour 2007, 2008, et les 6 premiers mois de 2009 (687,50 €). Au 1^{er} juillet 2009, ce local ne sera plus loué.
• de ne pas appliquer le DPU sur la vente d'une maison à

Lachenal entre M. Yvon Rostaing et les Consorts Quézel ;

- que les travaux d'alimentation électrique au plan d'eau sont à faire en priorité ;
- autorise le branchement au réseau d'eau et d'assainissement de M. et Mme Vourlat à Lachenal, et, suite à une demande de M. et Mme Bitz (Lachenal), accepte d'amener le réseau en limite de leur propriété ;
- de ne pas se prononcer sur la demande d'échange de terrain de M. Alain Bozon (chalets situés à Rieuclarét sur des communaux cultifs) tant que ces chalets seront dans l'indivision ;

- d'approuver la proposition de prix faite par l'expert foncier M. Albert pour l'acquisition des terrains concernés par la 1^{re} phase des travaux de la traversée du Chef-Lieu, à savoir pour les terrains classés en zone N (proche du bâti) : 2,50 €/m² + indemnité de réemploi ; pour les parcelles classées en zone Ua : 12,50 €/m² + indemnité de réemploi. Concernant ces travaux, le conseil va redemander une proposition de prix à l'entreprise Gerland.
- demande le maintien dans le Plan de prévention des risques naturels prévisibles des mêmes zones à risques que celles prévues au plan d'indexation en Z (PIZ) ;

• refuse d'acheter les terrains situés autour de l'immeuble le Comberousse que désire vendre l'Opac ;

- refuse le devis de l'entreprise DG Déco pour le remplacement des revêtements de sols dans deux gîtes communaux (9 039,56 €) ;
- est informé que l'installation des totems (fleurs) est du ressort de la communauté de communes.

En fin de réunion Patrick Martin-Fardon intervient pour indiquer que les eaux pluviales sont à canaliser car c'est très important pour le bon fonctionnement de la station d'épuration, et Stéphan Pezzani intervient pour demander des précisions sur les embauches de personnels pour la station d'épuration et le fleurissement (réponse : pour la station d'épuration, l'embauche est repoussée après une réunion avec la Lyonnaise des eaux). Puis Christophe Mayoux demande, les pénalités étant payées, s'il est possible de faire rouvrir une piste de ski de fond, et Marcel Malburet intervient sur la station d'épuration (le personnel embauché sera-t-il compétent ?) ; sur les pénalités dues à la Satvac ; sur le plan d'eau (pas d'alcool en vente à la buvette) ; sur l'ouverture de la déchetterie (les horaires actuels posent un problème : ouvrir le samedi ?).

■ ON ÉCRIT AU « PETIT VILLARIN »

Suite à la publication de l'article intitulé « Et si c'était pour bientôt ? » (Le petit Villarin numéro 147, mars 2009), M. Gautillet, président directeur général de la SAS Conseils loisirs immobilier développement (CLID), a souhaité publier le rectificatif suivant :

« La société CLID s'est positionnée sur l'ensemble du projet « Les Balmettes » et le « Front de neige » depuis 2007. Les terrains des Balmettes, projet actuellement en cours de réalisation, faisaient l'objet d'un litige entre Monsieur de Keyser (société PISE) et la municipalité. C'est pourquoi, après plus d'un an de négociation avec Monsieur de Keyser, la société CLID a pu, avec le concours de l'ancienne municipalité, mettre au point un protocole d'accord entre CLID et Monsieur de Keyser qui prévoyait une indemnité d'éviction et le retrait de Monsieur de Keyser dans la procédure d'appel que celui-ci a fait à l'encontre de la municipalité sur ce terrain. La société CLID a déposé un permis de construire le 14 décembre 2007 pour une résidence haut de gamme avec piscine et pour un classement 4 étoiles. La société CLID a mis au point une convention loi montagne article 42. La société CLID a négocié la prise en gestion de cette résidence par un exploitant reconnu. Le permis de construire a été obtenu le 6 mars 2008. La commercialisation de cet ensemble devait permettre la construction de cette résidence pour une ouverture à Noël 2008. Mais trois recours ont été déposés après l'obtention du permis de construire dont 1 par la société Maulin Montagne Participation. L'ensemble des recours a été purgé le 18 septembre 2008. Le démarrage des travaux a été différé. Entre temps, la conjoncture économique s'étant fortement dégradée surtout sur les produits montagne et de défiscalisation, les réservations des lots mis à la vente n'ont pas été confirmées.

Pour respecter l'engagement de CLID auprès de la municipalité et sous la contrainte de régulariser l'acte authentique d'acquisition du terrain, nous avons recédé l'ensemble de cette opération ainsi que

l'opération « Le Cristal » à SuperDévoluy à une structure de promotion créée à cet effet par l'entreprise Gandia de Chambéry. CLID s'est chargé de trouver et de mettre au point un montage financier pour les deux opérations précitées. Il est à préciser au passage que CLID n'a jamais fait une « bonne opération ». Nous vous signalons que CLID poursuit la mise au point du programme « Front de neige » afin que l'ensemble créé puisse être suffisant pour faire vivre les commerces qui seront prévus en accord avec la municipalité. »

La première partie de cette mise au point rappelle des faits que tous les lecteurs assidus du Petit Villarin connaissent et n'apporte aucun démenti aux informations contenues dans l'article incriminé. La seconde partie, tout en confirmant implicitement que CLID n'a pas pu entreprendre ce projet (à cause des trois recours déposés contre le permis de construire et de la conjoncture économique qui s'est ensuite fortement dégradée), indique – ce que nous n'avions pas souligné – que cette société a joué un rôle d'intermédiaire pour trouver un autre constructeur. L'apport de cette seule précision est-il vraiment le but de cette mise au point ?

A titre d'information, le 21 juin, sur le blog de la municipalité, on pouvait lire ceci : « La situation initiale en mars 2008 était la signature d'une convention par la municipalité précédente (le 14 mars 2008) liant ainsi la commune avec la société CLID. Cet accord [concernait] l'ensemble des zones du Mollaret, du Front de neige et de La Perrière. La nouvelle municipalité a rapidement rencontré les dirigeants de la société CLID afin de mettre sous contrôle la nature et le délai de ces projets. Il est aisément ressorti que la dite société CLID n'était ni intéressée, ni capable de mener la globalité de ces opérations. » Et plus loin : « Depuis mi-mars, fort d'un désistement à l'amiable de la société CLID, un nouvel accord est signé avec la société Gandia via une SCI pour la zone du Mollaret. »



■ Le chantier du Mollaret.

■ BRÈVE

► IMMOBILIER. Au début de l'année, une SAS Maulin immobilier a repris à Eauze (Gers) un complexe touristique de 128 appartements, dont 88 avec piscine individuelle, et 5 petits immeubles de 8 appartements chacun. Aujourd'hui, 50 appartements seraient vendus. Tout au long de l'entretien qu'il a accordé au quotidien Sud-Ouest (édition du 14 mars 2009), M. Gaston Maulin « n'a cessé de se targuer de ne pas avoir recours aux banques ».

► **VIE PAROISIALE.** Pour la première fois depuis bien longtemps, une messe a été célébrée à Saint-Alban le dimanche 28 juin à 10 h 30 (baptême). A Saint-Colomban, des messes seront dites le dimanche 26 juillet prochain (à 10 h 30) et le dimanche 6 septembre 2009 (10 h 30). Outre celle du 15 août, il n'y aurait donc pas de messes programmées en août, sauf en cas de présence du père Velut. Néanmoins, comme à l'accoutumée, tous les samedis, à 18 h 30, la messe a lieu à La Chambre, et tous les dimanches (le matin) à Saint-Rémy-de-Maurienne. Enfin, des messes devraient avoir lieu aux Villards dans la chapelle de la cure de Saint-Colomban certains vendredis en fin d'après-midi selon les disponibilités du père Durieux (se reporter à l'affichage devant l'Eglise). – (C. Mayoux).

► **ÉCOLE.** Changement chez les enseignantes de la vallée. A la rentrée 2009, Amandine Caclin, directrice de l'école de la vallée des Villards, la quittera pour prendre de nouvelles fonctions à l'école maternelle Aristide-Briand à Saint-Jean-de-Maurienne. Géraldine Petit a aussi demandé sa mutation et ne fera donc pas de nouvelle année scolaire aux Villards. Une nomination est déjà effective sur le poste d'enseignante en charge de la maternelle : la vallée accueillera Sandie Moiroud dit Pessire, actuellement en poste à Conjux en Chautagne. La directrice sera nommée le 29 juin. Mais il faut noter que le nombre d'enfants inscrits serait tombé au-dessous de 23, nombre faible pour le maintien des 2 classes.

► **RECENSEMENT.** Un recensement de la population de la commune de Saint-Alban a été effectué du 15 janvier au 15 février 2009. Les résultats officiels ne sont pas encore connus (l'Insee les promet pour juillet), mais la population municipale de Saint-Alban (ensemble des personnes qui résident dans une commune de façon habituelle) s'établirait désormais à 89 habitants, abstraction faite des différentes définitions établies par l'Insee (population légale, population comptée à part, avec ou sans double compte, etc.). Néanmoins le

résultat que retiendra l'Insee ne devrait pas être trop différent. Au recensement de 1999, Saint-Alban comptait 52 habitants et 61 en 2004. En dix ans, la population de Saint-Alban aurait donc progressé de 71 %. En 1999, Saint-Colomban comptait 195 habitants et 182 en 2007. Le prochain recensement pour Saint-Colomban se déroulera en 2012. Enfin, au 1^{er} janvier 2009 sont entrées en vigueur « les populations légales 2006 ». Saint-Alban compte 64 habitants et Saint-Colomban 185 (source : Insee). Décidément il est bien difficile de s'y retrouver...

► **FÉTES DES VOISINS.** Le 29 mai une trentaine de voisins de différents hameaux de Saint-Alban se sont réunis en fin de journée au *Triandou*. C'est dans une ambiance conviviale et chaleureuse qu'ils ont pu apprécier les plats que Marc Vuillermoz avait préparés, avec bonheur pour les papilles et générosité pour les estomacs... Cette rencontre a permis de faire connaissance avec les nouveaux Villarins installés au lotissement de la Doata. De l'avis de tous les participants, voilà une initiative à renouveler. – (Nathalie Darves-Blanc)

► **MASCOTTE.** La mascotte de la station a été baptisée le 26 juin par l'office de tourisme (OT). Son nom : Matouille, a été choisi parmi une liste de noms proposés par des personnes de passage à l'OT.



Une association au service des chats

L'association Régul'matous, de type loi 1901, a été créée en février 2007 pour éviter la maltraitance et la prolifération des chats errants. Son but est de tester (dépistage de la leucose féline et du sida du chat), de stériliser et castrer les chats errants et de les relâcher à l'endroit où ils ont été capturés.

Depuis sa création, ce sont plus de 350 chats qui ont été testés par le biais de l'association sur toute la vallée de la Maurienne. De nombreuses communes ont pris des arrêtés autorisant la capture des chats errants sur leur territoire, dont les deux communes des Villards ainsi que Sainte-Marie-de-Cuines dès la première année.

Régul'matous fonctionne grâce aux dons des particuliers et aux subventions de différentes collectivités. Depuis trois ans, la commune de Saint-Colomban subventionne cette association (120 euros en 2009), celle de Saint-Alban l'a fait la première année (100 euros en 2007).

Pour l'instant, trois chattes et un chat ont été testés, opérés puis relâchés sur

Saint-Colomban, une chatte sur Saint-Alban.

Vous pouvez contacter la présidente de l'association, Mme Falcoz (tél. : 04-79-59-82-44) qui vous expliquera comment se procurer des pièges (50 euros de caution par piège) et les démarches à suivre.

Il faut faire l'effort d'aller chercher les pièges, capturer les chats, les descendre chez un des quatre vétérinaires travaillant avec l'association et venir les récupérer le lendemain.

Les chats testés négatifs sont opérés, puis tatoués dans l'oreille gauche d'un sigle spécifique à l'association. Les chats positifs, représentant moins de 5 % de l'effectif total jusqu'à maintenant, sont porteurs des virus de la leucose ou du sida, deux maladies strictement félines, contagieuses et incurables. A ce titre, ils sont euthanasiés.

Xavier Mugnier

(*) On peut joindre l'association Régul'matous, à la mairie de Saint-Jean-de-Maurienne (73300). Tél. : 04-79-59-82-44.

LE PETIT VILLARIN

Publication trimestrielle : n° CPPAP 0710 G 79863 ; n° ISSN : 1140-5473. Siège : mairie, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards. Directeur de la publication : Emmanuel Tronel-Peyroz. Comité de rédaction : Roger Darves, Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz. Abonnements et diffusion : Jean-Pierre Tronel-Peyroz, 316 boulevard Chave, 13005 – Marseille ; tél. : 04-91-49-29-61. Comptabilité et administration : Emmanuel Tronel-Peyroz, 21 rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio ; tél. : 04-67-29-45-43 ; Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr ; CCP : Le Petit Villarin, n° 1357-38 M Montpellier. Maquette : Francis Duval ; tél. : 04-67-59-41-69. Imprimerie : JF impression, Montpellier ; tél. : 04-67-27-34-11. Abonnement annuel : 8,50 €.

NAISSANCES

• Le 27 février 2009 à Oyonnax, de Léonard, fils de Annabelle et Farid Corsetti-Boukoult, petit-fils de Ginette et Albert Corsetti, et arrière-petit-fils de Lucie (†) et Pierre (†) Bozon (Valmaure).

• Le 31 mars 2009 à Grenoble, de Héloïse, fille de Marjorie et Yannick Fressoz, petite-fille de Joselyne et Michel Martin-Garin (Le Bessay), et arrière-petite-fille de Jeanne et Joseph (†) Bozon (Les Roches) et de Andréa (†) et Joseph (†) Martin-Garin (Lachenal).

• Le 17 avril 2009 à Chambéry, de Louis, fils de Hélène Berche et Nicolas Bellot-Champignon, petit-fils de Marie-France et Roland Bellot-Champignon (Lachal), et arrière-petit-fils de Marie (†) et Félix (†) Bellot-Champignon (Lachal).

• Le 8 mai 2009 à Toulouse, de Enzo et Lukas, fils de Johanna Coste et Pierre Jamen, et arrière-petits-fils de Guita et René (†) Jamen (Lachal).

• Le 14 mai 2009 à Lons-le-Saunier, de Mathéo, fils de Karyne et Fabrice Guinchard, petit-fils de Rosemary et Jacky Humbert, et arrière-petit-fils de Jeanne et Joanny Darves (l'Eglise).

• Le 16 juin à Saint-Jean-de-Maurienne, de Lucas, fils de Armelle Batailler et de Laurent Quézel-Ambrunaz, et petit-fils de Geneviève et Jean-Baptiste Quézel-Ambrunaz (Le Frêne).

MARIAGES

• Le 30 mai 2009 à Saint-Alban, de Eric

Blanco et Agnès Latourte. Eric Blanco est le fils de José et Lucette Blanco et le petit-fils de Juliette (†) et Emmanuel (†) Quézel-Castraz (Premier-Villard).

• Le 26 juin 2009 à Saint-Alban, de Guillaume Darves-Bornoz et Reim Doumat. Guillaume Darves-Bornoz est le fils de Maurice Darves-Bornoz (Pied des Voûtes) et Martine Marchal, et le petit-fils de Irène et Alexandre (†) Darves-Bornoz (Frêne).

DÉCÈS

• De M. Marceau-René Villiot (Monthyon), le 13 mars 2009 à La Chambre (82 ans).

• De Mme Huguette Favre-Tissot née Rebuffet (Lachenal), le 28 mars 2009 à Grenoble (90 ans).

• De M. René Favre-Taillaz, le 5 avril 2009 à Annecy-le-Vieux (74 ans).

• De M. René Chaboud-Crousaz (Premier-Villard), le 6 avril 2009 à Sallanches (80 ans).

• De M. Firmin Martin-Cocher (Martinan), le 10 avril 2009 à Saint-Jean-de-Maurienne (80 ans).

• De Mme Marie-Thérèse Martin-Garin née Koch (Châtelelet), le 20 avril 2009 à Saint-Jean-de-Maurienne (91 ans).

• De Mme Yvonne Quézel-Perron née Cettier (Frêne), le 20 avril 2009 à Molières-lès-Avignon (87 ans).

• De M. Marcel Rostaing-Troux (Valmaure) le 2 juin 2009 à Grenoble (74 ans).

RECTIFICATIFS

• Dans un faire-part de mariage publié dans la rubrique Carnet du numéro 147 du *Petit Villarin* (mars 2009), c'est par inadvertance que nous avons écrit : M. Dido Bastieri, alors qu'il fallait lire : M. Dino Bastieri. De plus, ce mariage a été célébré à Saint-Andiol, commune des Bouches-du-Rhône et non de la Drôme comme indiqué par erreur. Enfin, Bastieri s'écrit sans accent sur le « e ».

• Dans l'article relatant les changements intervenus au bureau de l'ACCA de Saint-Colomban (*Le Petit Villarin* numéro 147, mars 2009, page 4), c'est par erreur que nous avons indiqué que Claude Aimé avait été élu président de la société de chasse au bénéfice de l'âge. En réalité, Philippe Martin-Cocher, également candidat, qui avait obtenu le même nombre de voix au premier tour, a retiré sa candidature.

Elections européennes (7 juin 2009)

Le nombre de voix obtenues par chaque liste est donné, ci-dessous, entre parenthèses, en pourcentage des suffrages exprimés.

Saint-Alban

I. : 181 ; V. : 87 (48,07 %) ; A. : 94 (51,93 %) ; B. et N. : 4 ; E. : 83.

Vincent Peillon (PS) : 23 (27,71 %) ; Marie-Christine Vergiat (Front de gauche) : 14 (16,87 %) ; Michèle Rivasi (Europe écologie) : 13 (15,66 %) ; Françoise Grossetête (UMP) : 9 (10,84 %) ; Jean-Luc Bennahmias (MoDem) et Jean-Marie Le Pen (FN) : 7 (8,43 %) ; Raoul Jennar (NPA) : 4 (4,82 %) ; Patrick Louis (Libertas) : 3 (3,61 %) ; Nathalie Arthaud (LO), Michèle Vianes (Debout la République) et Francis Lalanne (Alliance écologiste indépendante) : 1 (1,20 %). Les autres listes (10) n'ont pas recueilli de voix.

Saint-Colomban

I. : 331 ; V. : 145 (43,81 %) ; A. : 186 (56,19 %) ; B. et N. : 7 ; E. : 138.

Françoise Grossetête (UMP) : 35 (25,36 %) ; Vincent Peillon (PS) : 32 (23,19 %) ; Michèle Rivasi (Europe écologie) : 21

(15,22 %) ; Marie-Christine Vergiat (Front de gauche) : 11 (7,97 %) ; Patrick Louis (Libertas) : 8 (5,80 %) ; Jean-Luc Bennahmias (MoDem), Jean-Marie Le Pen (FN) et Francis Lalanne (Alliance écologiste indépendante) : 7 (5,07 %) ; Michèle Vianes (Debout la République) : 5 (3,62 %) ; Raoul Jennar (NPA) : 3 (2,17 %) ; Nathalie Arthaud (LO) et Victor Hugues Espinosa (LAUT) : 1 (0,72 %). Les autres listes (10) n'ont pas recueilli de voix.

A noter que Daniel Dufreney, conseiller général du canton de La Chambre, qui se présentait tête de liste (étiquette CNIP), n'a pas recueilli de voix aux Villards.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.